



Je me prépare

Loi anti-FRAUDES

Vacances

Certification Formation
Facturation électronique

Installation

Grossesse

Retraite

sfcd.fr



VOS RÉFÉRENTES RÉGIONALES

Une vraie proximité avec le SFCD !



sfcd.fr

Contacts :

GRAND-EST

Dr Audrey Burger, 67 Griesheim-sur-Souffel, dr.audrey.burger@gmail.com

ÎLE-DE-FRANCE

Dr Marie-Christine Barbotin, 92 Issy-les-Moulineaux, marie-christine.barbotin@sfcd.fr

HAUTS-DE-FRANCE

Dr Cécile Dancourt, 62 Saint-Omer, cecile.dancourt@sfcd.fr

NORMANDIE

Dr Marie Graindorge, 76 Mont-Saint-Aignan, contact.normandie@sfcd.fr

BRETAGNE

Dr Linda Martin, 22 Paimpol, lindamartin3010@gmail.com • **Dr Anne Gorre**, 56 Lorient, annego35@gmail.com
Dr Clémence Bertrand, 35 Le Rheu, clemence.bertrand@sfcd.fr

PAYS DE LA LOIRE

Dr Constance Gan, 49 Angers, constance.gan@sfcd.fr

CENTRE VAL-DE-LOIRE

Dr Martine Pigeon, 41 Vendôme • contact.centrevaleloire@sfcd.fr

AUVERGNE RHÔNE-ALPES

Dr Alice Delmon-Lavoine, 26 Saint-Uze, alice.delmon@sfcd.fr

PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

Dr Béatrice Gadrey, 83 Fréjus • **Dr Catherine Larra**, 13 Plan-de-Cuques • contact.paca@sfcd.fr

OCCITANIE

Dr Isabelle Morille, 31 Fronton, isabelle.morille@sfcd.fr • **Dr Nathalie Richard**, 11 Durban-Corbières, nathalie.richard@sfcd.fr

NOUVELLE AQUITAINE

Dr Marianne Franchi, 17 PUILBOREAU, marianne.franchi@orange.fr • **Dr Catherine Boule**, 33 Le Porge, catherine.boule@sfcd.fr
Dr Marion Lagunes, 64 Ustaritz, marion.lagunes@sfcd.fr



• **Directrice de la publication :**

Nathalie Delphin

• **Rédactrice en chef :**

Anne Gorre

• **Rédactrice adjointe :**

Claire Mestre

• **Ont participé :**

Aurélie Albac

Marie Hélène Baey Oudart

Clémence Bertrand

Marie Brasset

Nadine Cornillot-Clément

Nathalie Delphin

Magali Fau

Constance Gan

Fabienne Gay-Guichardaz

Anne Gorre

Lucile Lambert

Guillaume Martin

Linda Martin

Brigitte Meillon

Claire Mestre

Isabelle Morille

Lemya Nadia

Sylvie Ratier

Nathalie Richard

Marie-Christine Seignot

• **Publicité :**

SFCD et FFCD

• **Conception réalisation :**

Aurélie Albac, SFCD

Crédits photos :
Adobe Stock, Canva

« Les points de vue, les opinions et les analyses publiés dans cette revue n'engagent que leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement le positionnement du SFCD. »



SFCD Femmes Chirident

sfcd.fr

édito



LES MOIS D'ÉTÉ SONT UN TEMPS PARTICULIER

Tout praticien aspire à la pause, sous la canicule ou pas !

Certains en profitent pour faire le point sur leur avenir professionnel, personnel ou les deux.

D'autres qui envisagent de grands changements saisissent ce moment pour passer un cap.

Et il y a ceux qui veulent faire une vraie coupure tout en sachant qu'il ne faut jamais baisser la garde. Car, il y a l'envers du décor.

L'été est propice aux réunions ministérielles ou de délégations générales, aux publications de rapports contenant des préconisations qui vont changer nos manières de travailler. Les séances de brainstorming de juillet et d'août, juste au moment où tout le monde a besoin de souffler, laissent aussi, parfois, le sentiment bizarre... qu'il se trame quelque chose !

À la lumière du travail accompli ces dix derniers mois, pour moi, une évidence s'impose : pratiquer le soin tel que nous le concevons au SFCD, fondé sur l'éthique, la déontologie et affranchi de toute dérive commerciale, sera de plus en plus difficile. Ce qui devrait être une exigence professionnelle devient progressivement un véritable combat.

Je regrette que notre volonté de construire un travail commun avec les organisations syndicales représentatives, dans l'intérêt de notre profession, de nos patients et de la santé bucco-dentaire, soit restée sans écho.

Nous avons donc dû avancer seuls.

Notre isolement n'a pas été un frein. Il nous a conduits à porter les dossiers essentiels plus loin que ceux qui avaient pourtant vocation à les défendre.

L'année qui arrive va être particulière : élections présidentielles, élections professionnelles, changements dans nos pratiques et nos obligations.

En étant syndiqués au SFCD, vous serez prêts : prévenus, soutenus et défendus. Cette revue est l'un de vos outils essentiels et il y en aura d'autres : nous serons sur tous les fronts pour vous.

Être au SFCD, c'est ne jamais être seul et être certain d'être bien accompagné.

Très bonne pause estivale et bonne lecture.

A très bientôt avec le SFCD !

Dr Nathalie Delphin

DES QUESTIONS, DES DEMANDES, CONTACTEZ- NOUS !

SIÈGE SOCIAL

SFCD

22 rue de la Grande Armée
75017 Paris

Tél : 05 63 47 16 61

Email : sfcd@sfcd.fr

SERVICE JURIDIQUE

Sylvie Ratier

sylvie.ratier@sfcd.fr

FFCD FORMATIONS

SECRÉTARIAT DE DIRECTION :

Lemya Nadia

ffcd.contact1@gmail.com

INSCRIPTIONS :

Fattouma Maarouf

ffcd.secretariat@gmail.com

ADHÉSION, INSCRIPTION, CONTACT

Fattouma Maarouf

Tél : 05 63 47 16 61

fattouma.maarouf@sfcd.fr

INSCRIPTION EN LIGNE SUR :
sfcd.fr/mon-compte/

RELATIONS PRESSE

Magali Fau

magali.fau@sfcd.fr

Aurélie Albac

aurelie.albac@sfcd.fr

RETROUVEZ-NOUS SUR



sfcd.fr

**ADHÉREZ
AU SFCD**

P.16



6 • À LA UNE

Article 21 loi contre les fraudes fiscales et sociales : secret médical : une victoire essentielle

7 • ACTUALITÉS SYNDICALES

- IA au cabinet dentaire : le SFCD ouvre le débat sans filtre
- La revue de presse et les actions du SFCD

12 • ACTUALITÉS PROFESSIONNELLES

- Construire son site internet comme on construit sa maison
- **Installation des jeunes praticiens** : changer de diagnostic avant de chercher les remèdes

14 • JE PRÉPARE MON ADHÉSION

- Bulletin d'adhésion 2026

17 • DOSSIER « JE PRÉPARE »

- l'intégration de l'IA au cabinet dentaire
- la facturation électronique : le big bazar
- mon entrée dans la vie professionnelle : construire son exercice sur des bases solides
- ma grossesse : bébé et cabinet, on y va !
- ma certification : une réforme attendue... mais encore Inachevée
- ma retraite : Âge d'équilibre : quelles stratégies pour les chirurgiens dentistes ?

• l'EBD : génération sans carie : une avancée majeure pour la prévention toujours freinée par des obstacles administratifs

• ma conciliation vie professionnelle et personnelle : nous pouvons être des super-héroïnes mais... nous avons aussi le choix de ne pas l'être !

• ma gestion RH : j'anticipe les prud'hommes

• la fermeture estivale de mon cabinet

• la gestion de mon temps : mon agenda parfait

45 • CCAM

• **Cafés CCAM** : une pause estivale... avant de se retrouver à la rentrée

46 • BILLET D'HUMEUR

• Histoire de vie : j'en ai marre de tout anticiper

47 • ORTHODONTIE

Je prépare mon implant

49 • EXERCICE

• Délégation de votre messagerie sécurisée Mailiz

50 • FORMATIONS FFCD

• Calendrier des formations 2026-2027

L'usure est bien réelle, nos solutions aussi

Les approches GC en restauration directe pour lutter contre l'usure dentaire

Lorsque l'usure est visible mais que sa cause est complexe, comment la gérer efficacement

ÉROSION

Perte caractéristique du relief des surfaces causée par les acides contenus dans les aliments, les boissons et/ou par les acides gastriques



Dr P. Swerts, Belgique

ABRASION

Perte de substance dentaire se présentant comme une encoche en forme de U dans la région cervicale ou autres lésions d'usure atypiques dues à des objets étrangers ou à des habitudes



ATTRITION

Surfaces aplaties résultant de l'usure de contact entre les dents causée par le grincement, le serrement et la mastication



Dr K. Karagiannopoulos, UK

ABFRACTION

Dépansions dans la région cervicale dues à des flexions répétées causées par le grincement et le serrement des dents



Dr S. Moretto, Belgique



L'usure est un problème courant chez les patients, mais elle peut être difficile à traiter. Découvrez le parcours éducatif de GC sur la reconnaissance des causes, la planification d'un traitement efficace et la prévention.



ART 21 LOI CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES

Secret médical : une victoire essentielle

Dr Nadine Cornillot-Clément et Sylvie Ratier

La décision rendue le 18 juin 2026 par le Conseil constitutionnel sur l'article 21 de la loi relative à la lutte contre les fraudes sociales et fiscales constitue une étape importante dans le combat mené par le SFCD pour la protection du secret médical.

Si le Conseil constitutionnel n'a pas censuré l'ensemble du dispositif, il a invalidé une disposition majeure en estimant insuffisantes les garanties entourant le recours à un intermédiaire privé chargé de faire transiter des données de santé entre l'Assurance maladie et les organismes complémentaires. Un rappel fort : la protection des données de santé et le respect du secret médical ne peuvent être sacrifiés, même au nom de la lutte contre la fraude.

Cette décision est une victoire partielle, mais une victoire essentielle.

Depuis l'automne 2025, le SFCD s'est mobilisé sans relâche pour alerter les pouvoirs publics et les parlementaires sur les risques que faisait peser ce dispositif. Analyses juridiques, communiqués, échanges avec les décideurs et contribution adressée au Conseil constitutionnel : le SFCD a défendu avec constance un principe fondamental de notre exercice. Cette mobilisation a trouvé un écho au Parlement, notamment grâce à l'engagement du député Romain Eskenazi, qui a porté ce débat jusqu'à l'hémicycle.

Le SFCD l'a toujours affirmé : lutter contre la fraude est indispensable. Mais cette exigence ne saurait justifier une remise en cause de la confidentialité des données de santé.



Le secret médical n'est pas un privilège du praticien ; il est avant tout un droit fondamental du patient et l'une des conditions de la confiance indispensable à toute prise en charge.

Pour autant, cette décision ne marque pas la fin du combat. L'essentiel de la loi a été validé et les modalités concrètes dépendront des textes réglementaires à venir. Le SFCD restera pleinement mobilisé afin que leur mise en œuvre garantisse la protection des données de santé, le respect du secret médical et l'indépendance des professionnels de santé.

Cette décision démontre enfin qu'un engagement syndical fondé sur l'expertise, la persévérance et le dialogue peut faire évoluer le débat public et obtenir des avancées concrètes.

Depuis plus de 90 ans, le SFCD poursuit la même ambition défendre les chirurgiens-dentistes, protéger les patients et rappeler que le secret médical n'est jamais une variable d'ajustement.



Nos communiqués de presse sont disponibles

👉 Sur notre site Internet [ICI](#)

👉 Télécharger la question écrite du député Romain Eskenazi

« **Assurer le respect du secret médical dans la loi de lutte contre les fraudes** »

CONGRÈS DU SFCD 2026

IA AU CABINET DENTAIRE

Le SFCD ouvre le débat sans filtre



Comprendre, décider, intégrer. Les 20 et 21 mars 2026 à l'Hôtel Hilton de Bordeaux, le Congrès de printemps du SFCD réunit chirurgiens-dentistes, experts et partenaires autour d'un sujet désormais incontournable : l'intelligence artificielle au cabinet dentaire. Deux journées concrètes d'échanges, ancrées dans les réalités du terrain, loin des discours théoriques et des promesses déconnectées du quotidien des praticiens.

Sous le thème **"L'intelligence artificielle : comprendre, décider, intégrer au cabinet dentaire"**, plusieurs intervenants aux regards complémentaires ont nourri les débats.

La chercheuse au CNRS de Toulouse, **Nathalie Aussenac-Gilles**, a posé les bases essentielles pour mieux comprendre ce qu'est réellement l'IA, ses capacités mais aussi ses limites. Le **Dr Guillaume Martin**, cofondateur de Synapse Medicine, a présenté des applications concrètes en santé et les usages déjà présents dans les pratiques professionnelles. Le **Dr Xavier Bondil**, chirurgien-dentiste et expert judiciaire, a apporté un éclairage particulièrement attendu sur les enjeux éthiques, réglementaires et de responsabilité liés à l'utilisation de ces outils. Enfin, le **Dr Cécile Nicolas**, fondatrice de DentallAssist, a partagé une vision très opérationnelle de l'intégration de l'IA dans le parcours patient, de l'accueil aux soins.

Au fil des échanges, une conviction

commune s'est imposée : **l'IA ne remplacera pas l'humain, mais elle transformera profondément les pratiques.**

Si elle représente une opportunité d'améliorer l'organisation, l'analyse des données ou encore l'accompagnement des patients, elle soulève aussi des questions majeures autour de la protection des données, de l'éthique et de la responsabilité professionnelle.

«L'IA est un accélérateur de toutes les pratiques» a rappelé le Dr Xavier Bondil lors de son intervention. Une phrase qui résume parfaitement les enjeux abordés durant ce congrès : **accompagner les évolutions technologiques avec vigilance, lucidité et sens des responsabilités.**

Le SFCD a également souhaité donner la parole à ses partenaires engagés aux côtés de la profession. **La Médecine Libre, BNP Paribas, et Kettenbach Dental France** ont partagé leur

vision des transformations en cours et leur volonté d'accompagner durablement les chirurgiens-dentistes dans leurs projets, leurs pratiques et la sécurisation de leur exercice.

À travers ce congrès, le SFCD réaffirme son engagement : proposer une information claire, fiable et accessible pour permettre aux praticiens de comprendre les évolutions de leur métier sans céder aux effets de mode ni aux discours anxiogènes. Une approche fidèle aux valeurs du syndicat : **collaboration, bienveillance, indépendance et défense d'un exercice respectueux des équipes comme des patients.**

Retrouvez les interviews de nos experts et partenaires sur notre [site Internet](#) et [Youtube](#)

SAVE THE DATE

Le prochain Congrès du SFCD aura lieu les 18 et 19 mars 2027 à Bordeaux.

Aurélie Albac

1



Depuis plus de 90 ans

Le SFCD agit pour faire évoluer la profession avec les femmes

Pas contre. Avec.
Contribuer. Décider. Agir.
Et voir leur expertise reconnue à égalité.

[Article complet](#)



FEMMES ET PARENTALITÉ

Depuis plus de 90 ans, le SFCD agit pour faire évoluer la profession avec les femmes.

- Maternité et parentalité
- Prévention
- Écoresponsabilité
- Tiers Payant
- Défense du secret médical et de notre indépendance professionnelle

Pas contre, avec !

Aujourd'hui, près de 50 % des chirurgiens-dentistes sont des femmes.

Une transformation majeure de notre profession... qui reste encore trop peu visible dans les instances représentatives et les postes à responsabilités.

2

18 avril 2026
IA et égalité

À l'occasion des
national des
(CNFF), le Dr Nat
dente du SFCD e
du CNFF, a anin
sur les enjeux de
miques, place de
professionnelle.
sans les femmes
éthique. Le SFCD
gement pour ac
fessionnelles face

ON PARLE DE NOUS

REVUE D

Fraudes sociales et fiscales

- 3 mars 2026 - [Veille Acteurs de Santé](#)

Article 5 du projet de loi relatif à la lutte contre la fraude fiscale et sociale : vers une milice sanitaire privée ?

- 25 mars 2026 - [Dentaire365](#)

EBD et secret médical. Le syndicat SFCD s'interroge sur la garantie du secret médical dans le cadre du nouvel EBD.

- 23 avril 2026 - [Veille Acteurs de Santé](#)

Données de santé : des organisations alertent contre l'ouverture de l'accès aux données médicales

- 24 avril 2026 - [La revue des opticiens](#)

« La lutte contre la fraude ne peut se faire au détriment du secret médical » alertent plusieurs organisations professionnelles

- 27 avril 2026 - [Dentaire365 \[1\]](#) et [Fréquence Optic \[2\]](#)

[1] Le SFCD alerte solennellement les pouvoirs publics à propos du lever du secret médical pour lutter contre fraudes fiscales et sociales

[2] Lutte contre la fraude : données de santé, la FNOF ne lâche pas l'affaire

- 27 avril 2026 - [Acuité, portail des décideurs de l'optique](#)

Données de santé : les professionnels alertent sur une « atteinte sans précédent » au secret médical

- 28 avril 2026 - [Bien vu](#)

Données de santé : le bras de fer s'intensifie autour de l'accès aux informations médicales

- 29 avril 2026 - [Bien vu](#)

Lutte contre la fraude : des arbitrages favorables aux complémentaires... mais un angle mort persistant sur les données de santé

- Colloque CNFF : femmes-hommes

125 ans du Conseil
femmes françaises
thalie Delphin, prési-
t secrétaire générale
né une table ronde
e l'IA : biais algorithmiques
femmes et égalité
Un message clé :
s, il n'y aura pas d'IA
D poursuit son enga-
compagner les pro-
e à ces évolutions.



[Article complet](#)



3

7 avril 2026

Journée mondiale de la santé

Le SFCD rappelle son rôle de précurseur sur la santé des femmes

Le SFCD rappelle son rôle de précurseur sur la santé des femmes.

Il y a 3 ans, Caroline de Pauw, sociologue, abordait déjà dans la revue IFCD n°59 « la santé des femmes, tous concernés » des sujets toujours brûlants d'actualité : prévention, équilibre professionnel et personnel, représentation des femmes dans la profession... et l'importance de considérer la santé globale et la santé bucco-dentaire comme indissociables.

[Lire l'interview \(p.40-43\)](#)



DE PRESSE



de mars
à juillet 2026

- 30 avril 2026 - [Information Dentaire](#)

Fraudes sociales : la CMP valide la levée du secret professionnel au profit des complémentaires santé

- 1er mai 2026 - [Dynamique Dentaire](#)

Questionnaire médical mutuelle : le SFCD tire la sonnette d'alarme sur l'accès aux données de santé

- 14 mai 2026 - [Information Dentaire](#)

Fraude sociale et fiscale : adoption du projet de loi, tensions sur le secret médical

- 1er juillet 2026 - [Dynamique Dentaire](#)

Données de santé et lutte contre la fraude : le SFCD maintient la pression sur les décrets d'application

- 3 juillet 2026 - [Information Dentaire](#)

Secret médical : le Conseil constitutionnel fixe des garde-fous, les dentistes restent vigilants

Prévention grand-public

- 10 mai 26 - [Santé Magazine](#)

Cellulite dentaire : comment reconnaître cette infection grave ?

- 18 mai 26 - [Santé Magazine](#)

Taches sur les dents de votre enfant : et si c'était une MIH ?

DEUX WEBINAIRES À NE PAS MANQUER !

WEBINAIRE

FACTURATION ÉLECTRONIQUE



Jeudi 23 juillet
de 12h30 à 13h30

[S'inscrire
au webinaire](#)



WEBINAIRE

SANTÉ DES FEMMES



Jeudi 10 septembre
de 12h45 à 13h45

[S'inscrire
au webinaire](#)



INSCRIPTION GRATUITE et ouverte à tous

LE SFCD AGIT POUR LA PRÉVENTION



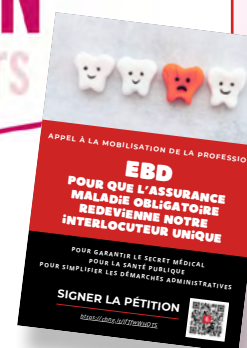
mars

PRÉVENTION

Journée mondiale de la santé bucco-dentaire

Le SFCD réaffirme son engagement en faveur de la prévention à tous les âges de la vie. Il soutient l'EBD comme un outil essentiel de dépistage et de suivi des patients, tout en défendant le maintien de l'AMO comme interlocuteur unique. Par ses formations et outils dédiés, le SFCD accompagne les praticiens pour faire de la prévention un véritable levier de santé publique.

[Signez la pétition :
AMO unique pour tous](#)



ASSISTANTS.ES DENTAIRES

2 avril 2026 - 11e Journée nationale des assistants dentaires

Notre organisme de formation, FFCD, a participé à la JNAD pour échanger avec les assistants dentaires sur son programme dédié à toute l'équipe dentaire.

Thématique 2026 : le rôle de l'assistant.e dentaire en chirurgie

À cette occasion, le Dr Marie Brasset a co-animé un atelier avec son assistant, Richard, intitulé : "EBD : les nouvelles règles, concrètement au cabinet dentaire". Une séance qui a rencontré un franc succès !

Rendez-vous en avril 2027 pour cette 12e rencontre !

RÉFORME DE L'ASSIETTE SOCIALE



RETRAITE

Le SFCD vous accompagne

Réforme de l'assiette sociale

La réforme s'applique dès votre déclaration sociale et fiscale et modifie le calcul des cotisations, désormais simplifié et plus proche de vos revenus.

Objectif : alléger les charges à court terme et renforcer vos droits à la retraite.

Une fiche pratique de la CARCDSF est disponible pour vous aider à comprendre ces évolutions.

CAFÉS CCAM session de rentrée

**mardi
8 septembre**

de 8h30 à 9h30



CAFÉS CCAM

Retour à la rentrée

■ **Mardi 8 septembre, de 8h30 à 9h30**

Après une première saison riche en échanges, les Cafés CCAM marquent une pause estivale. Le Dr Marie Brasset vous donne rendez-vous à la rentrée pour faire le point sur la codification et les actualités CCAM.

Option découverte possible pour les non-adhérents SFCD !

[Inscription obligatoire](#)



RENCONTRES DE L'ADF

Le SFCD était présent à Bordeaux pour cette première édition

Un grand merci à l'Association Dentaire Française pour cette première édition des Rencontres de l'ADF, qui s'est tenue les 25 et 26 juin au Palais des Congrès de Bordeaux.

Deux journées particulièrement ensoleillées, placées sous le signe des échanges et de la convivialité, qui nous ont permis de rencontrer les différentes structures présentes, nos partenaires et de nombreux congressistes dans un cadre propice au dialogue.

La soirée de gala au Bassin des Lumières a été un moment privilégié qui a permis de prolonger les échanges et de partager nos réflexions autour des enjeux de la profession.

Nous vous donnons rendez-vous au Congrès de l'ADF, du 24 au 28 novembre à Paris.

FICHE PRATIQUE

CONSTRUIRE SON SITE INTERNET COMME ON CONSTRUIT SA MAISON



Créer un site internet pour son cabinet, ce n'est pas si différent que de faire bâtir sa maison. On rêve du résultat final ... mais avant d'accrocher les rideaux, il faut passer par quelques démarches administratives et poser de solides fondations.

1 Le permis de construire : l'autorisation ordinale

Avant de sortir la truelle numérique, première étape incontournable : l'autorisation du Conseil national de l'Ordre des chirurgiens-dentistes.

Concrètement, vous devez :

- envoyer un courrier indiquant votre souhait de créer un site internet,
- télécharger la charte ordinale,
- la remplir, la signer et la joindre à votre demande.

BON À SAVOIR

Une fois le « **permis de construire** » obtenu, vous recevez votre adresse officielle gratuite :

<https://dr-nom-prenomchirurgiens-dentistes.fr>

Ceci est votre nom de domaine officiel.

Comme pour une maison, voilà votre adresse postale numérique.

2 Le terrain : choisir un hébergeur

Une maison a besoin d'un terrain, un site Internet aussi : **c'est l'hébergement**.

On peut comparer cela à la location d'une parcelle de terrain sur laquelle la maison sera construite. Chaque praticien est libre de choisir son hébergeur.

IDÉE DE COÛT :
au minimum 70 à 100€/an TTC.

Sans terrain... pas de maison. Sans hébergeur... pas de site !

3 Le promoteur : faire construire le site

Une fois l'adresse et le terrain trouvés, il est temps de bâtir.

Qui joue le rôle du promoteur immobilier ? Le développeur/l'agence web.

Vous ne manquerez pas de lui fournir la charte ordinale.

4 La décoration intérieure : les pages du site

La déontologie est claire : l'information oui, la publicité non.

Votre site est donc une maison vitrine, accueillante et rassurante. On peut y trouver :

- photos de l'équipe et du cabinet
- horaires et accès
- informations pratiques
- conseils d'hygiène bucco-dentaire
- explications pédagogiques pour les patients

EN CONCLUSION

Créer son site, c'est :

- obtenir une autorisation
- choisir un hébergeur
- faire construire
- designer avec sobriété

Et voilà : une belle maison numérique, accueillante pour les patients... et parfaitement conforme aux règles déontologiques !

ATTENTION

un site Internet entraîne des coûts d'hébergement et de maintenance, est soumis à des obligations légales, réglementaires et déontologiques, et peut exposer à des sanctions en cas de non-respect.

EXERCICE

INSTALLATION DES JEUNES PRATICIENS :

changer de diagnostic avant de chercher les remèdes

Le SFCD participe, au sein de l'UNAPL, aux groupes de travail lancés par la Direction générale des Entreprises sur la gestion et le financement des professions libérales réglementées. Cette démarche témoigne d'une volonté positive : mieux accompagner les jeunes professionnels dans leur installation et préserver l'exercice libéral. Encore faut-il que le diagnostic posé corresponde à la réalité du terrain.

Les travaux semblent en effet partir d'un postulat simple: **si les jeunes chirurgiens-dentistes hésitent à s'installer, c'est avant tout par manque de connaissances entrepreneuriales ou de financements.** Le second groupe de travail s'interroge même sur les moyens de **rendre les investisseurs « plus vertueux »**, comme si l'ouverture du capital constituait une évolution inéluctable de l'exercice libéral.

Pour le SFCD, cette analyse passe à côté de l'essentiel. Les jeunes praticiens n'ont pas seulement besoin de financements ; ils ont surtout besoin d'un environnement d'exercice lisible, stable et compatible avec leur mission de soignant. Les véritables freins sont aujourd'hui l'accumulation des contraintes administratives, l'instabilité réglementaire, la complexité des procédures et la multiplication des obligations qui détournent les praticiens de leur cœur de métier : **soigner.**

L'installation ne se résume pas à un plan de financement. La profession dispose déjà d'un outil efficace : **le contrat de collaboration libérale.** Véritable période de transition entre les études et l'installation, il permet au jeune praticien d'exercer progressivement en bénéficiant de l'organisation, des moyens et surtout de l'expérience d'un confrère. Ce compagnonnage favorise l'acquisition de l'autonomie professionnelle sans imposer d'emblée un niveau d'ende-

tement parfois excessif.

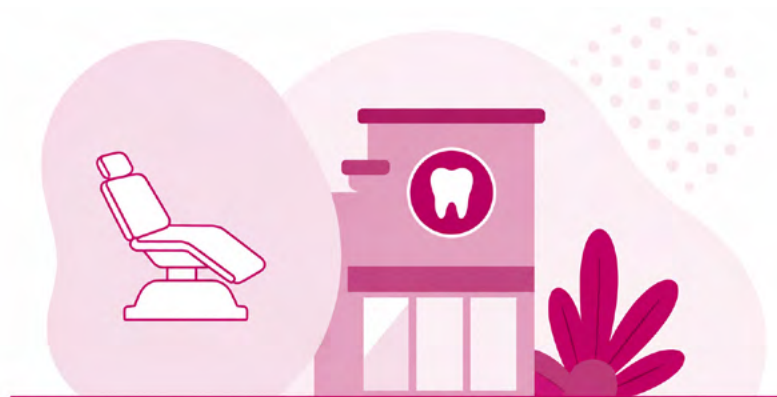
Le SFCD alerte également sur une autre dérive : considérer que l'injection de capitaux privés serait la réponse naturelle aux besoins des professions de santé.

Notre exercice n'obéit pas à une logique commerciale mais à une mission d'intérêt général.

L'expérience récente d'autres secteurs de santé rappelle que des modèles fondés sur un fort endettement ou sur des investisseurs poursuivant avant tout des objectifs financiers peuvent fragiliser durablement l'indépendance professionnelle.

Le SFCD continuera donc à défendre une autre vision de l'installation : simplifier réellement l'environnement administratif, valoriser les dispositifs de mentorat, accompagner les jeunes dans leurs choix stratégiques et garantir un accès équitable au financement, notamment pour les femmes. **Préserver l'indépendance des chirurgiens-dentistes, c'est aussi préserver une offre de soins libérale, de proximité et durable au service des patients.**

Dr Nathalie Delphin et Sylvie Ratier



JE PRÉPARE MON ADHÉSION AU SFCD !

Ma to-do pour passer de l'observation à l'action.

Je me suis longtemps dit que les syndicats, « **ce n'était pas pour moi** ».
Et puis une évidence s'est imposée : on ne peut pas rester spectateur.rice des transformations de notre métier, puis regretter ensuite les décisions prises sans nous.
Car seul(e) dans son cabinet, même avec des pratiques solides et une organisation efficace, on ne pèse pas face aux évolutions qui transforment rapidement notre profession : obligations légales toujours plus contraignantes, hausse des contrôles d'activité dans le cadre de la lutte contre les fraudes, indépendance du praticien menacée, arrivée des nouvelles technologies (numérique en santé, IA...), évolution des attentes des patients...

**À un moment donné, observer ne suffit plus ! Il faut agir !
Et s'engager auprès d'un collectif
pour donner du sens à la profession.**

Comprendre qui je rejoins vraiment

Depuis 1935, le SFCD est un syndicat avec lequel il faut compter. C'est une voix indépendante, qui alerte, qui prend position sur les grandes transformations de la profession et qui refuse de contourner les sujets sensibles.

COMPRENDRE LE SFCD



Aurélie Albac

Sortir de l'isolement professionnel

Être représenté.e, concrètement, ça veut dire quoi ?

Ce n'est plus subir seul.e les décisions, les doutes, les évolutions de la profession.

C'est transformer ce que je vis au cabinet en voix collective capable de peser auprès du plus grand nombre.

PRENDRE CONTACT AVEC NOS RÉFÉRENTES RÉGIONALES



Construire un réseau actif et proche du terrain

Les "Confratern'elles", Congrès de printemps, Journées des Congrès de l'ADF, formations, webinaires, groupes de travail...

Si on veut et si on en a l'envie, on est réellement active. On partage des solutions concrètes, on avance ensemble et toute la profession est entendue.

Passage à un maillage territorial actif et à des référentes régionales engagées

Le SFCD reste proche des réalités du cabinet et des praticiens partout en France.



Me laisser la possibilité d'agir

Le SFCD ne se limite pas à informer :

il forme, accompagne et ouvre des portes vers l'engagement dans les instances professionnelles. Il anticipe, défend et alerte la profession afin que les cabinets dentaires évoluent de manière éclairée.

On peut rester simple adhérent... ou aller plus loin !

Comprendre une profession qui évolue et mettre en pratique ce qui fait sens

La profession change vite. Et profondément.

Les modes d'exercice se diversifient et l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle devient un véritable enjeu de pérennité des cabinets.

Aujourd'hui, près d'1/2 chirurgien-dentiste est une femme.

Cette évolution transforme les besoins de la profession, les sujets à défendre et la manière de représenter les praticiens.

Le SFCD accompagne ce mouvement avec lucidité.

Ces réalités sont bien présentes dans les débats professionnels : maternité, parentalité, violences, écoresponsabilité, équilibre de vie pro/perso.

Et au fond : la liberté d'exercer comme je l'entends.

Exercer mon métier de soin... avec soin !

Faire un choix simple

Un syndicat n'existe que par celles et ceux qui le rejoignent.

S'engager, c'est adhérer et réciproquement.

Sans engagement, il n'y a ni poids, ni représentation, ni transformation.

Aujourd'hui, je ne suis plus dans l'intention. Je suis dans la décision.

Même à taille humaine, l'impact est réel. **Mais avec vous, tout peut changer !**

Je rejoins le SFCD !



BULLETIN D'ADHÉSION



Adhérer au SFCD, c'est prendre soin de sa santé et de son bien-être au cabinet

Mon adhésion annuelle me permet de bénéficier de l'ensemble des services SFCD : service juridique gratuit, mutuelle salariée à tarif préférentiel, un réseau de contacts de proximité, se former et bénéficier de tarifs privilégiés, et bien d'autres ! **Bienvenue chez vous !**

☐ **Première adhésion au SFCD ?**
Cochez cette case.

☐ **Renouvellement de votre adhésion SFCD ?**
Cochez cette case.

Nom, Prénom

Adresse

Code postal Ville Date de naissance

Obligatoire

E-Mail Téléphone mobile

Obligatoire

Adresse email impérative pour recevoir votre reçu et vos identifiants

Numéro SIRET Année de diplôme

1^{re} année d'exercice Mode d'exercice ☐ Libéral ☐ Salarié

Numéro RPPS Êtes-vous employeur ? ☐

Nom de l'entreprise

Type de l'entreprise : EI, SCM, SCP, SELARL/SELAS Nombre de salariés

☐ **Paiement par Carte Bleue**

☐ **Paiement par chèque**

☐ **Paiement par virement bancaire**

À compléter et à retourner avec votre règlement

☐ **Femme CD, Supporter homme CD : 350€**

☐ **1^{re} année d'exercice : 110€**

☐ **Étudiant : gratuit**

☐ **Retraité : 150€**

☐ **Cotisation de soutien (H/F non CD) : 100 €**

☐ **Don supplémentaire :**

Règlement à envoyer par chèque à l'ordre de

SFCD, service adhésions

5, rue Elie Barthe

81 000 Albi

IBAN : FR76 1720 6002 1793 0048 3602 007

BIC : AGRIFRPP872

Date, signature, cachet

Bon à savoir

- Si je suis **libéral.e**, ma cotisation et/ou mon don est déductible de mes frais du cabinet.
- Si je suis **salarié.e**, je peux déduire ma cotisation de mes frais réels.
- Si je suis **retraité.e**, ma cotisation m'ouvre le droit à un crédit d'impôt.

Vous pouvez adhérer ou renouveler votre adhésion directement en ligne sur sfcd.fr/mon-compte/ ou en scannant le QR CODE.

Les informations portées sur ce bulletin font l'objet d'un traitement informatisé utile à la gestion du SFCD. Conformément au "règlement général sur la protection des données personnelles" du 25 mai 2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez nous envoyer un email à sfcd@sfcd.fr, tel : 05 63 47 16 61

Mon adhésion annuelle me permet de bénéficier de l'ensemble des services SFCD

Service juridique inclus

Mutuelle et prévoyance à tarif préférentiel

Un réseau de contacts de proximité

Se former et bénéficier de tarifs privilégiés

et bien d'autres...



DOSSIER
je prépare

Loi anti-FRAUDES

Vacances

Certification Formation
Facturation électronique

Installation

Grossesse

Retraite

**JE PRÉPARE L'ARRIVÉE DE L'IA****Par le Dr Nathalie Delphin**
Présidente du SFCD

L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE au cabinet dentaire

Évaluer • Maîtriser • Se former

❶ QUELS CRITÈRES POUR CHOISIR UNE IA AU CABINET DENTAIRE ?

Avant de connaître les critères de choix, il me semble important de savoir ce que veut dire vraiment "IA" et encore plus dans un cabinet dentaire.

L'IA ce n'est pas un outil que l'on doit prendre à la légère et que l'on pourra oublier dans un tiroir.

Il est donc important de faire le point sur ce qui existe et sur combien ça coûte. Car toutes les IA sont associées à un abonnement qui capte une part du chiffre d'affaires de nos cabinets. Le critère bénéfice/coût est évidemment un élément qui va peser dans le choix.

❷ DE L'INDISPENSABLE AU GADGET : POUR QUOI FAIRE ?

Quand le pas est franchi sur la décision d'intégrer l'IA, c'est évidemment au bénéfice de l'équipe du cabinet et pas pour le bon plaisir d'une seule personne. Il doit y avoir une cohérence et un gain pour l'organisation du cabinet au-delà de la contrainte supplémentaire en temps ou en manipulation. Bien sûr, le sentiment d'être plus moderne que le voisin devant les patients peut être tentant, mais il ne doit pas faire oublier la vigilance que nous devons maintenir sur tout ce qui

entre et qui sort du cabinet par l'ensemble des outils numériques.

L'IA ne doit pas remplacer l'humain, ni prendre des décisions, sans un contrôle constant et effectif du praticien.

3 COMMENT INTÉGRER L'IA PROGRESSIVEMENT ET DE FAÇON ÉTHIQUE ?

Ne pas hésiter à tester, avant de prendre une décision, et tester en équipe. **L'IA n'est pas un outil «physique» comme une turbine ou un cône radio.**

Si comme pour ces outils, il faut en connaître l'origine et les réglementations applicables pour l'IA, il est indispensable aussi d'identifier les zones de stockage des données.

L'IA nous engage vis-à-vis de nos patients et de nos pratiques.

L'image de la montagne peut parfois s'effacer devant un simple clic. Pourtant ce geste simple n'élimine pas les dangers, ne dispense pas de se poser les bonnes questions.

Il ne faut pas dire **"NON"** à l'IA mais plutôt un **"OUI MAIS"** en plongeant vers une modernité maîtrisée, en se formant avec des praticiennes et des praticiens engagés et non vendeurs à tout prix.

La rédaction





Dr. Guillaume Martin

Médecin de santé publique et directeur médical adjoint chez Synapse Medicine, éditeur de medgpt.fr - agent conversationnel à base d'IA générative souverain, dédié aux professionnels de santé.

JE PRÉPARE L'ARRIVÉE DE L'IA

Par le Dr Guillaume Martin
Co-Président Synapse Medicine

L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE au cabinet dentaire

Choisir • Utiliser • Adopter

❶ QUELS CRITÈRES POUR CHOISIR UNE IA AU CABINET DENTAIRE ?

L'intelligence artificielle désigne des techniques algorithmiques permettant à un système d'accomplir des tâches qui requièrent ordinairement un raisonnement humain. Derrière ce terme coexistent des réalités hétérogènes, du modèle statistique au réseau de neurones. L'étiquette «IA» ne dit donc rien, en soi, de la qualité ni de la pertinence clinique d'un outil.

Première règle de lecture : se méfier du mot, regarder la finalité.

La distinction structurante oppose les outils grand public aux outils conçus pour les professionnels de santé. Les premiers, tel ChatGPT, sont entraînés sur des données générales, sans ancrage médical ni validation clinique. Les seconds sont adossés à des bases documentaires vérifiées, développées avec des professionnels de santé, évalués dans des études. Le marquage CE devient obligatoire dès lors qu'un outil revendique un bénéfice clinique direct sur un patient identifié. Son absence n'est pas disqualifiante pour un assistant traitant des questions cliniques générales, mais l'exigence demeure : évaluations cliniques, équipe médicale identifiable, sources traçables, indépendance éditoriale vis-à-vis de l'industrie. Reste le traitement des données : **où sont-elles hébergées, sont-elles sécurisées, le secret médical est-il préservé ?**

Un outil souverain, conforme au RGPD et hébergé en Europe, offre des garanties qu'aucune solution extra-européenne ne peut promettre.

② DE L'INDISPENSABLE AU GADGET : POUR QUOI FAIRE ?

Ce qui compte n'est pas qu'un outil soit estampillé IA, mais ce qu'il apporte réellement.

Un bon algorithme, sans IA, peut surpasser un produit vendu sous ce terme.

Deux finalités se distinguent. **Les outils d'aide à la production** allègent la charge administrative, courriers, comptes rendus, agenda, sans toucher à la qualité clinique : risque plus limité bien que relecture indispensable. **Ceux agissant sur la qualité des soins**, détection assistée en imagerie, aide à la décision diagnostique ou thérapeutique, engagent la responsabilité du praticien et appellent une validation proportionnée. Entre les deux prospère une zone grise dont le discours commercial dépasse souvent la finalité démontrée. Lire entre les lignes, c'est ramener chaque promesse à sa preuve.

③ COMMENT INTÉGRER L'IA PROGRESSIVEMENT ET DE FAÇON ÉTHIQUE ?

La méthode la plus robuste est l'intégration par cas d'usage : isoler une tâche précise, introduire l'outil, mesurer son apport réel, gain de temps ou de qualité, puis élargir. On évite ainsi le double écueil du rejet de principe et de l'adoption irréfléchie.

Deux repères doivent rester stables. **La surconfiance envers les systèmes automatisés** est documentée, même chez des utilisateurs expérimentés.

Un outil n'est fiable qu'autant que l'on comprend ses limites.

Et quelle que soit la performance de l'algorithme, **la décision finale demeure du ressort du praticien** : non par précaution rhétorique, mais parce qu'elle fonde la responsabilité médicale et légale, que nulle technologie ne viendra transférer.

La rédaction



**L'IA accompagne.
Le praticien décide.**



JE PRÉPARE LA FACTURATION
ÉLECTRONIQUE

FACTURATION ÉLECTRONIQUE : LE BIG BAZAR

Pour autant, à l'été 2026, de nombreuses zones d'ombre subsistent. Entre les éditeurs de logiciels, les banques, les experts-comptables et les futures plateformes de dématérialisation partenaires (PDP), chacun présente sa propre solution et son propre calendrier. Dans ce contexte, inutile de céder à la précipitation. La rentrée devrait permettre d'y voir plus clair, notamment avec la publication progressive des listes définitives de plateformes immatriculées et des modalités pratiques applicables aux professions libérales.

Sauf nouveau report, l'obligation de réception des factures électroniques concerne l'ensemble des entreprises françaises à compter du 1er septembre 2026, tandis que les obligations d'émission seront mises en œuvre selon la taille des entreprises et leur "positionnement" au regard de la TVA.

Chirurgiens-dentistes : exonérés de TVA mais pas non assujettis

Une confusion fréquente concerne le statut des chirurgiens-dentistes vis-à-vis de la TVA.

Les actes de soins dentaires sont exonérés de TVA en application de l'article 261-4-1° du Code général des impôts, qui prévoit l'exonération des soins dispensés par les professions médicales et paramédicales.

Cela signifie que le chirurgien-dentiste est bien un assujetti à la TVA exerçant une activité exonérée. Il ne s'agit donc pas d'un « non-assujetti ».



La distinction est essentielle :

- ➔ **un professionnel exonéré exerce une activité qui relève du champ de la TVA** mais bénéficie d'une exonération légale.
- ➔ **un professionnel bénéficiant de la franchise en base de TVA n'applique pas la TVA** en raison du faible montant de son chiffre d'affaires, sous certains seuils réglementaires.

Autrement dit, être exonéré de TVA ne signifie pas être non assujetti.

Cette nuance prend toute son importance dans le cadre de la facturation électronique, car certaines opérations accessoires réalisées dans les cabinets dentaires peuvent être soumises à TVA.

Pourquoi la facturation électronique nous concerne malgré tout

La plupart des chirurgiens-dentistes n'émettent pas de factures au sens fiscal pour leurs actes de soins. Ils délivrent des notes d'honoraires correspondant à des prestations exonérées de TVA.

En revanche, **à partir du 1er septembre 2026**, tous les professionnels devront être en mesure de recevoir leurs factures fournisseurs via une plateforme agréée.

Même lorsqu'aucune facture taxable n'est émise, il faudra donc disposer d'un dispositif permettant de recevoir et d'archiver les factures électroniques transmises par

les fournisseurs du cabinet : matériel, informatique, consommables, maintenance, énergie, téléphonie, etc.

Le cas particulier des rétrocessions de collaboration

La situation se complique lorsque le cabinet réalise certaines opérations accessoires.

C'est notamment le cas des contrats de collaboration libérale prévoyant le versement d'une redevance ou rétrocession au praticien titulaire.

L'administration fiscale considère généralement que ces sommes rémunèrent la mise à disposition de moyens d'exploitation : locaux, fauteuils et matériel, équipements informatiques, organisation du cabinet parfois, patientèle ou secrétariat.

Ces prestations ne constituent pas des actes de soins exonérés. Au delà de 37 500€ en 2026 elles sont donc soumises à TVA. Pour de nombreux cabinets, cette question constitue probablement le principal enjeu pratique de la réforme. En effet, dès lors que ces rétrocessions deviennent taxables et que les seuils de franchise en base sont dépassés, en théorie, le titulaire devrait facturer la TVA correspondante. Or beaucoup de praticiens ne produisent actuellement aucun document de facturation formalisé pour ces flux financiers internes au cabinet.

Il conviendra donc de vérifier avec son expert-comptable :

- le montant annuel des **rétrocessions perçues** ;
- la rédaction exacte du **contrat de collaboration** ;
- la **qualification fiscale retenue** ;
- l'éventuelle application de la **franchise en base de TVA**.

Cette analyse permettra de déterminer si l'émission de factures électroniques sera nécessaire pour ces opérations particulières.

D'autres activités potentiellement taxables

Les rétrocessions ne sont pas les seules situations pouvant faire entrer un cabinet dentaire dans le champ de la TVA.

Peuvent notamment être concernées :

- certaines **prestations esthétiques sans finalité thérapeutique** ;
- certaines **opérations commerciales annexes** ;
- certaines **mises à disposition de locaux ou de matériels** ;
- d'autres prestations accessoires réalisées en dehors du champ des soins exonérés.

Chaque situation mérite une analyse spécifique.



Quelle plateforme choisir ?

Depuis l'abandon du projet de portail public unique, le système français repose sur des Plateformes de Dématérialisation Partenaires (PDP) immatriculées par l'administration fiscale.

De nombreux acteurs se positionnent déjà : [Agiris E-facture](#), [Indy](#), [Kollecto](#), [Pennylane](#), [Tiime](#), ...

Les banques et cabinets comptables, mais aussi certains logiciels métiers, proposent également leurs propres partenariats ou solutions.

Il convient toutefois de rappeler un principe simple : le

choix de la plateforme appartient à l'entreprise. Aucune banque ni aucun cabinet comptable ne peut imposer un opérateur particulier.

Avant de s'engager, à vous de faire un tableau comparatif des solutions qui vous sont proposées par vos partenaires, comprenant :

- coût mensuel ;
- nombre de factures incluses ;
- assistance utilisateur ;
- archivage ;
- connexion avec le logiciel comptable ;
- compatibilité avec les logiciels métiers du cabinet ;
- services complémentaires proposés.

Attention aux offres « gratuites »

Certaines offres actuellement annoncées paraissent très attractives :

- **réception seule gratuite chez certains opérateurs**
- **gratuité temporaire pendant quelques mois ;**
- **tarifs d'appel particulièrement bas.**

Il convient néanmoins d'examiner attentivement le contenu des prestations.

Comme cela a été observé dans les secteurs de la téléphonie ou des services bancaires, les modèles économiques tendent souvent à converger avec le temps.

Par ailleurs, lorsque la plateforme est souscrite par l'expert-comptable, son coût peut être indirectement répercuté dans les honoraires du cabinet. Une solution présentée comme « gratuite » ne l'est donc pas toujours réellement.

Une question de fond

La réforme est officiellement présentée comme un outil de lutte contre la fraude fiscale, de simplification administrative et d'amélioration du suivi économique.

Pour le SFCD, une interrogation demeure : si l'objectif principal est la transmission sécurisée des données fiscales et la lutte contre la fraude, pourquoi avoir aban-

donné si vite retenu un modèle reposant sur une plateforme publique unique, à l'image du portail impots.gouv.fr ?

Ici le SFCD n'est pas naïf, le choix d'un écosystème composé de multiples opérateurs privés ouvre naturellement des perspectives économiques importantes pour les entreprises qui commercialisent ces services.

Le choix d'une plateforme n'est donc pas anodin. Il devrait donc être fait de façon libre et éclairée.

Ce qu'il faut retenir :

Pour la majorité des chirurgiens-dentistes, la réforme de 2026 n'impliquera probablement pas l'émission de factures électroniques pour les actes de soins courants, qui demeurent exonérés de TVA.

En revanche :

- tous les cabinets devront être capables de recevoir des factures électroniques ;
- les activités accessoires potentiellement soumises à TVA doivent être identifiées ;
- les contrats de collaboration libérale méritent une attention particulière ;
- le choix d'une plateforme ne doit pas être effectué dans l'urgence.

Le meilleur conseil reste aujourd'hui de préparer l'inventaire des opérations du cabinet susceptibles d'être taxables et d'attendre les dernières clarifications réglementaires avant de s'engager définitivement auprès d'un opérateur.

Dr Claire Mestre et Sylvie Ratier

Sources :

Article 261-4-1° du CGI

Bulletin Officiel des Finances Publiques (BOFiP) – TVA et professions médicales

Direction générale des Finances publiques (DGFiP)

JE PRÉPARE MON ENTRÉE
DANS LA VIE PROFESSIONNELLE

CONSTRUIRE SON EXERCICE SUR DES BASES SOLIDES

L'obtention du diplôme marque le début d'une nouvelle étape. Devenir chirurgien-dentiste, c'est intégrer une profession exigeante, passionnante et profondément humaine. C'est aussi apprendre à exercer dans un environnement réglementaire, économique et déontologique qu'il est essentiel de comprendre pour démarrer sereinement.

Dr Marie Brassat et Sylvie Ratier

1

Découvrir son environnement

Les premiers mois soulèvent souvent de nombreuses interrogations : quel mode d'exercice choisir ? Faut-il remplacer, collaborer, s'installer ou exercer comme salarié ? Quel statut adopter ? Comment sécuriser son activité ? Ces questions, parfois éloignées de la pratique clinique, sont pourtant déterminantes pour construire un exercice pérenne.

2

Ne pas rester seul

Il n'existe pas de parcours unique. Chaque projet professionnel est différent et mérite un accompagnement adapté. Échanger avec des confrères expérimentés, bénéficier d'un mentor ou s'appuyer sur son syndicat permet d'éviter des erreurs souvent coûteuses. Se faire accompagner dès le début est un véritable investissement pour l'avenir.

3

Faire les bons choix dès le départ

Le choix du statut ou de la structure d'exercice ne doit jamais répondre à un effet de mode. Il dépend du projet professionnel, de la situation personnelle, des perspectives d'évolution et des objectifs à long terme. Avant de prendre une décision, il est essentiel de bénéficier d'un conseil éclairé afin de retenir la solution la plus adaptée à sa situation.

« Réussir son entrée dans la profession, ce n'est pas seulement trouver un cabinet ou signer un premier contrat. C'est poser les bases d'une carrière durable, équilibrée et épanouissante. »

4

Se former pour exercer en confiance

L'université forme à la pratique clinique. L'entrée dans la vie professionnelle exige également de maîtriser l'environnement de l'exercice, les responsabilités du praticien et l'organisation du cabinet. C'est tout l'objectif de la formation « **Exercer la chirurgie dentaire en France** », développée par FFCD pour le SFCD. Conçue pour les jeunes praticiens, elle apporte les repères indispensables pour comprendre son environnement professionnel, exercer en toute sécurité et gagner rapidement en autonomie.

**LE SFCD
À VOS CÔTÉS**

S'informer
sur les différents
modes d'exercice

Se former
avec les formations
FFCD

Choisir son statut
et la structure la
plus adaptée à son
projet

Être accompagné
par un réseau
de praticiens

JE PRÉPARE MA GROSSESSE

BÉBÉ ET CABINET : ON Y VA !

Tout d'abord, je me prépare à être une femme chirurgien-dentiste. Parce que oui être une femme chirurgien-dentiste, ce n'est pas tout à fait pareil qu'être un homme chirurgien-dentiste ! Quelle surprise !

Je prévois donc que, peut être, je serais mère un jour :

- je passe à la loupe mon mode d'exercice (si associée, je regarde les statuts, si salariée, je regarde les droits qui me sont applicables)
- je fais attention à mes leasings, mes prêts, mes charges fixes avec BNP Paribas, partenaire du SFCD, et j'essaie de les anticiper en prévoyant la trésorerie nécessaire
- je construis ma prévoyance avec la LML, une prévoyance éthique, partenaire du SFCD
- j'adhère à un syndicat qui me défend en tant que femme chirurgien-dentiste, qui m'accompagne tout au long de ma vie professionnelle, quel que soit mon mode d'exercice... le SFCD bien sûr !

Puis quand le projet bébé se concrétise, j'anticipe ma grossesse :

1 Je lis le livret du SFCD

Il est super bien fait, exhaustif.
Ce n'est pas pour rien qu'il fait 25 pages !

- je trouve toutes les recommandations en fonction de mon mode d'exercice : salarié, libéral, mixte
- je trouve, pas à pas, des démarches à effectuer et je les suis !

2 Je me fais accompagner par le SFCD

Si nécessaire, parfois il peut être judicieux d'être entourée des conseils pratiques d'une consœur bienveillante.

3 Je fais attention aux alertes rouges

Les IJ ne suffisent pas à payer les charges fixes, donc plusieurs parades :

- je trouve un(e) remplaçant(e)
- je m'intéresse à mes cotisations : possibilité de suspendre les cotisations du régime complémentaire CARCDSF, mais attention je perds les droits qui y sont associés
- je demande mes indemnités, car leur versement n'est pas automatique
- je regarde mes leasings et mes prêts et les solutions des banques et notamment le partenariat SFCD/BNP Paribas, avec la suspension provisoire du leasing avec report ultérieur des frais de remboursement
- et si peux, j'épargne en prévision de cet heureux évènement

Et enfin, je prépare mon retour au cabinet

- en anticipant les modes de garde, attention ici mission difficile en fonction des lieux d'habitation
- en anticipant la gestion quotidienne du bébé OU en anticipant l'organisation autour du bébé
- en ajustant éventuellement l'organisation au cabinet, pour répondre au mieux à ma nouvelle vie

Le SFCD est à vos côtés.

Le SFCD est là pour vous accompagner, vraiment, dans cette période où les femmes chirurgiens-dentistes restent encore plus exposées que les hommes à certaines fragilités liées à leur parcours de vie.

Parce que soyons lucides : notre profession n'a pas été pensée, à l'origine, pour concilier facilement exercice et maternité. Aujourd'hui encore, avoir un enfant demande souvent une vraie organisation, une vraie anticipation... quand cela est possible. Et pour beaucoup, notamment dans les parcours de PMA, cela ressemble encore trop souvent à un véritable parcours du combattant.

La profession se féminise, et pourtant les écarts liés aux contraintes spécifiques aux femmes demeurent bien réels. C'est un sujet que le SFCD prend à bras-le-corps, sans détour.

Notre engagement est clair : faire évoluer vos droits pour qu'ils reflètent enfin la réalité de votre vie. Et rappeler une chose essentielle : **la maternité ne doit jamais être réduite à un "avantage", mais reconnue comme une réalité professionnelle à part entière, à intégrer pleinement dans nos règles communes.**

Quand le SFCD dit non à l'ASM, c'est non à l'ASM. C'est mûrement réfléchi : l'ASM n'est qu'une somme versée sous certaines conditions, contraignantes et évolutives, **et nullement la reconnaissance d'un DROIT supplémentaire à la maternité.**

Le SFCD se battra toujours pour que les femmes obtiennent des droits, des droits qui leur permettent une vie professionnelle sereine. A l'abri des chantages, à l'abri des inégalités, à l'abri du déni !

Le SFCD au côté des femmes chirurgiens-dentistes, au côté des femmes tout court.

Parce que, rappelez-vous :

« on n'a qu'une fois son premier enfant » (bien sûr applicable au 2e, au 3e, etc.)

Rappelez-vous aussi que ce ne sont que quelques mois dans une longue carrière de plus de 40 ans d'exercice.

Alors profitez-en, vivez pleinement ces précieux moments avec votre bébé !



Dr Clémence Bertrand

JE PRÉPARE MA CERTIFICATION

UNE RÉFORME ATTENDUE...

MAIS ENCORE INACHEVÉE

Présentée comme une évolution majeure de l'exercice des professions de santé, la certification périodique des chirurgiens-dentistes n'est toujours pas pleinement opérationnelle.

Présentée comme une évolution majeure de l'exercice des professions de santé, la certification périodique des chirurgiens-dentistes n'est toujours pas pleinement opérationnelle.

Pourtant, son principe est connu depuis plusieurs années. Engagée à la suite de la **Grande Conférence de la Santé de 2016**, consacrée par la **loi de 2019** puis par l'**ordonnance du 19 juillet 2021**, cette réforme devait entrer en vigueur au **1er janvier 2023**. En 2026, son déploiement reste progressif et plusieurs modalités demeurent en attente.

Son ambition est claire : garantir le maintien des compétences tout au long de la carrière.

Au-delà de la seule formation continue, la certification reposera sur quatre piliers :

- l'actualisation des connaissances
- l'amélioration des pratiques professionnelles
- le renforcement de la relation avec les patients
- la prise en compte de la santé du praticien

Dans cette période de transition, une chose ne change pas : le **Développement Professionnel Continu (DPC)** reste une obligation pour tous les chirurgiens-dentistes. Si l'Agence nationale du DPC (ANDPC) est appelée à évoluer dans le cadre de la réforme, le **DPC demeure le socle**

du maintien des compétences. Formation, évaluation des pratiques professionnelles et gestion des risques continuent d'accompagner les praticiens face aux évolutions scientifiques, techniques et organisationnelles de leur exercice.

La certification périodique n'a pas vocation à remplacer cette dynamique, mais à la compléter dans une démarche plus globale de valorisation des compétences tout au long de la vie professionnelle.

Cette réforme représente une opportunité pour notre profession, à condition qu'elle reste fidèle à son objectif : **reconnaître l'engagement des praticiens dans la qualité et la sécurité des soins**, sans ajouter une nouvelle couche de complexité administrative.

Le SFCD, avec son organisme de formation FFCD, suivra avec la plus grande attention les conditions de mise en œuvre de cette certification. Nous serons particulièrement vigilants à ce qu'elle demeure un outil au service des chirurgiens-dentistes, de leurs patients et de la qualité des soins, et non une contrainte administrative supplémentaire.

Dr Nathalie Richard et Sylvie Ratier

JE PRÉPARE MA RETRAITE

ÂGE D'ÉQUILIBRE : QUELLES STRATÉGIES POUR LES CHIRURGIENS DENTISTES ?

Entre réforme de l'assiette sociale, évolution des cotisations retraite et nouvelles règles du cumul emploi-retraite, les chirurgiens-dentistes libéraux doivent intégrer plusieurs changements majeurs dans leur stratégie de fin de carrière.



Ces évolutions, qui concernent à la fois le financement des régimes et les conditions de départ à la retraite, nécessitent une anticipation accrue afin d'optimiser ses droits et sécuriser ses revenus futurs.

1 RÉFORME DE L'ASSIETTE SOCIALE ET ÉVOLUTION DU CUMUL EMPLOI-RETRAITE : QUELS IMPACTS POUR LES CHIRURGIENS-DENTISTES ?

La réforme de l'assiette sociale et les évolutions annoncées du cumul emploi-retraite modifient sensiblement les paramètres de cotisation et les perspectives de fin de carrière des chirurgiens-dentistes libéraux.

Le système de retraite des praticiens repose sur trois régimes obligatoires :

- le Régime de Base des Libéraux (RBL)
- le Régime Complémentaire (RC)
- les Prestations Complémentaires Vieillesse (PCV)

Fonctionnant selon un principe de répartition provisionnelle, les cotisations versées chaque année financent les pensions des retraités tout en permettant, lorsque cela est possible, de constituer des réserves.

En 2026, le Plafond Annuel de la Sécurité Sociale (PASS) est fixé à 48 060 €. La réforme concerne principalement le RBL et le RC.

■ **Pour le Régime de Base des Libéraux**, seule la tranche 1 est modifiée. Le taux de cotisation proportionnelle passe de 8,23 % à 8,73 % pour les revenus compris entre 0 et 1 PASS. La tranche 2 demeure inchangée avec un taux de 1,87 % jusqu'à 5 PASS.

■ **Dans le Régime Complémentaire**, la cotisation forfaitaire reste stable. En revanche, l'assiette de la cotisation proportionnelle est élargie. Celle-ci devient due dès 65 % du PASS, soit 31 239 €, contre 85 % du PASS auparavant. Le taux de cotisation augmente également de 10,80 % à 11,35 %. Les Prestations Complémentaires Vieillesse ne sont pas concernées par cette réforme.

La nouvelle assiette sociale modifie par ailleurs le calcul des cotisations. Elle repose sur le chiffre d'affaires diminué des charges d'exploitation et des cotisations sociales obligatoires, puis corrigé par un abattement forfaitaire de 26 %, plafonné à 1,3 PASS. Cette évolution réduit l'assiette de calcul de la CSG-CRDS, mais entraîne parallèlement une hausse des cotisations maladie et retraite. En contrepartie, elle ouvre des droits supplémentaires à la retraite.

Les effets de cette réforme ne seront toutefois pas uniformes. Les femmes chirurgiennes-dentistes, souvent confrontées à des carrières plus fragmentées ou à un exercice à temps partiel, pourraient être davantage impactées par l'augmentation des cotisations sur les premières tranches de revenus. Malgré le nouvel abattement forfaitaire, les prélèvements sociaux et retraite progresseront pour une partie de ces professionnelles.

2 L'ÉVOLUTION DU CUMUL EMPLOI-RETRAITE

L'évolution du cumul emploi-retraite constitue l'autre changement majeur. Le cumul intégral demeure la formule privilégiée par la grande majorité des retraités. Il permet de percevoir simultanément une pension de retraite et des revenus d'activité sans plafond. Les cotisations versées continuent à générer de nouveaux droits, lesquels pourront être pris en compte lors d'une seconde liquidation de retraite.

■ **Jusqu'au 31 décembre 2026**, l'accès au cumul emploi-retraite intégral reste conditionné à l'obtention du taux plein ou à la validation de l'ensemble des trimestres requis, ainsi qu'à la liquidation de tous les régimes de retraite.

■ **À compter du 1er janvier 2027**, le dispositif sera accessible uniquement à partir de 67 ans.

Cette mesure pourrait constituer un soutien pour les praticiennes aux carrières interrompues ou incomplètes, qui n'auraient pas validé l'ensemble des trimestres nécessaires avant cet âge.

Le cumul emploi-retraite partiel [1] demeure quant à lui peu utilisé en raison de sa complexité et de son faible intérêt économique.

Le cumul emploi-retraite intégral [2] conserve également un intérêt stratégique pour les praticiens approchant de l'âge de la retraite. Jusqu'au 30 septembre 2026, les conditions d'accès restent inchangées : il est nécessaire d'avoir liquidé l'ensemble de ses pensions et

d'avoir obtenu le taux plein, soit par l'âge (67 ans), soit par la validation du nombre de trimestres requis selon sa génération.

La CARCDSF souligne toutefois l'existence d'une période d'opportunité pour les praticiens qui atteindront l'âge légal de départ à la retraite sans disposer du nombre suffisant de trimestres. Ceux-ci peuvent, sous certaines conditions, envisager un rachat de trimestres avant le 1er octobre 2026 afin d'accéder au cumul emploi-retraite intégral dès cette date, avant l'entrée en vigueur des nouvelles règles.

Le rachat de trimestres concerne notamment les années d'études supérieures ou les années incomplètes validées pour moins de quatre trimestres. Le nombre maximal de trimestres rachetables est limité à douze sur l'ensemble de la carrière. Le coût de l'opération varie selon l'âge, le niveau de revenus et l'option retenue (rachat du taux seul ou du taux et des points). Les sommes versées sont entièrement déductibles fiscalement.

Cette possibilité doit toutefois être étudiée avec prudence. Son intérêt dépend de l'équilibre entre le coût du rachat et le montant des pensions qui pourront être perçues plus tôt grâce à l'accès au cumul emploi-retraite intégral. Une étude personnalisée auprès de la CARCDSF demeure indispensable avant toute décision.



Par ailleurs, il convient de rappeler qu'**un départ à la retraite avant 67 ans peut entraîner une minoration définitive dans les régimes complémentaires**, même lorsque le taux plein est acquis dans le régime de base.



Cette décote concerne notamment **le Régime Complémentaire et le PCV**. Les femmes ayant eu des enfants peuvent cependant bénéficier de dispositifs spécifiques permettant, sous certaines conditions, d'anticiper leur départ sans subir cette minoration.

Enfin, toutes les cotisations versées dans le cadre du cumul emploi-retraite intégral continuent désormais à générer de nouveaux droits à retraite. Ces droits peuvent donner lieu à une seconde liquidation et à une pension supplémentaire, renforçant ainsi l'intérêt du dispositif pour les praticiens souhaitant poursuivre leur activité après leur départ à la retraite.

Enfin, la retraite progressive reste inaccessible aux professions libérales. Réservée au régime de base des salariés, elle ne s'applique ni aux régimes complémentaires ni aux dispositifs des chirurgiens-dentistes libéraux. Cette absence continue d'alimenter les revendications de la profession, notamment pour les femmes souhaitant réduire progressivement leur activité en fin de carrière tout en bénéficiant d'une compensation financière.

Ces réformes traduisent une volonté de renforcer le financement des régimes de retraite tout en adaptant certains dispositifs aux évolutions démographiques. Elles soulèvent néanmoins la question de l'équité entre salariés et professions libérales, en particulier pour les femmes aux parcours professionnels discontinus.

3 AGE PIVOT : ANTICIPER POUR CONSERVER SA LIBERTÉ DE CHOIX

L'âge pivot, également appelé âge d'équilibre, correspond à l'âge auquel un assuré peut bénéficier de sa retraite sans décote, même lorsqu'il ne dispose pas de l'ensemble des trimestres requis. Pour les chirurgiens-dentistes libéraux, cet âge demeure un repère important dans la préparation de la retraite.

■ **Plusieurs leviers permettent toutefois d'optimiser son départ.** Le report de la liquidation au-delà de 67 ans permet de continuer à acquérir des droits et, selon les régimes, de bénéficier de majorations de pension.

■ **Le rachat de trimestres** peut également constituer une solution pour les praticiens proches du taux plein, même si son coût doit être soigneusement évalué. ■

■ **Enfin, le cumul emploi-retraite et l'épargne retraite individuelle** (PER, assurance-vie, immobilier) offrent des outils complémentaires pour sécuriser ses revenus et conserver une plus grande liberté dans le choix de sa date de cessation d'activité.

Au-delà des aspects financiers, la capacité à prolonger son exercice dépend aussi du maintien de sa santé. La prévention des troubles musculo-squelettiques, l'activité physique régulière, l'organisation du temps de travail et l'ergonomie du cabinet constituent des facteurs déterminants pour envisager sereinement une activité au-delà de l'âge légal. Malgré ces précautions, personne n'est à l'abri d'être confronté un problème de santé. Et c'est ici qu'apparaît l'importance d'être bien accompagné. Réduire son activité professionnelle pour se préserver ou la reprendre en douceur serait une aide puissante. Le SFCD milite depuis de très nombreuses années maintenant pour l'autorisation de ce remplacement partiel qui permet aux chirurgiens-dentistes d'avoir la possibilité d'être remplacés à temps partiel au cabinet.

Dans une profession particulièrement exigeante sur le plan physique, préserver son capital santé reste l'un des meilleurs investissements pour préparer sa retraite.

L'anticipation demeure la clé. Un bilan retraite réalisé plusieurs années avant le départ, associé à une réflexion sur l'épargne, à la transmission du cabinet et aux modalités de poursuite d'activité, permet d'adapter sa stratégie à sa situation personnelle et à ses objectifs de fin de carrière.

Dr Marie Hélène Baey Oudart

[1] **Cumul emploi-retraite partiel** : vous continuez une activité tout en percevant une partie de votre retraite, avec des conditions et parfois des plafonds de revenus.

[2] **Cumul emploi-retraite intégral** : vous percevez l'intégralité de votre retraite tout en travaillant, sans plafond de revenus, à condition d'avoir liquidé toutes vos retraites et de remplir les conditions requises.

[Comprendre la réforme du CER](#)



Préparer demain, penser à soi aujourd'hui

Guide de la retraite

Ce n'est pas encore l'heure de partir, mais c'est le bon moment pour prendre de la hauteur sur son exercice professionnel, ses envies et surtout... ses limites.

EBD : GÉNÉRATION SANS CARIE

EBD « GÉNÉRATION SANS CARIE »

une avancée majeure pour la prévention
toujours freinée par des obstacles administratifs

Avec le dispositif « Génération sans carie », la profession obtient enfin ce qu'elle attendait depuis longtemps : un véritable examen bucco-dentaire annualisé pour les jeunes de 3 à 24 ans. Cette évolution marque un tournant pour la prévention bucco-dentaire. Grâce à ce rendez-vous annuel, le chirurgien-dentiste peut assurer un suivi régulier, détecter précocement les pathologies, renforcer les messages de prévention et accompagner durablement les patients vers une meilleure santé orale. La prévention s'inscrit enfin dans la durée.

Le SFCD continue de défendre une solution simple : faire de l'Assurance maladie obligatoire l'interlocuteur et le payeur unique des EBD, afin de garantir des paiements sécurisés, de préserver le secret médical et de permettre aux praticiens de se consacrer pleinement à leur mission de prévention.

Parce qu'une réforme ne peut réussir sans professionnels formés, le SFCD s'appuie sur son organisme de formation, le FFCD, pour accompagner les chirurgiens-dentistes et leurs équipes.



Le SFCD a toujours soutenu cette évolution, convaincu qu'une politique de prévention efficace repose sur un suivi régulier et non sur des actions ponctuelles.



Malheureusement, cette avancée est fragilisée par ses modalités de financement. L'obligation du tiers payant intégral crée de réelles difficultés pour les cabinets, alors même que la part prise en charge par l'Assurance maladie obligatoire est passée de 70 % à 60 %, augmentant celle des complémentaires santé.



Le dispositif Inter AMC, censé assurer le règlement de cette part complémentaire, ne répond pas aux attentes. Retards de paiement, rejets, procédures complexes et manque de lisibilité conduisent les praticiens à consacrer un temps précieux à des démarches administratives, tandis que demeurent des interrogations sur la légitimité et la forme juridique de cette structure.



Le paradoxe est évident : une mesure conçue pour renforcer la prévention est freinée par une organisation administrative défailante. Les chirurgiens-dentistes restent pleinement mobilisés, mais ils ne peuvent être les variables d'ajustement d'un système de paiement qui ne fonctionne pas.

La formation dédiée à l'EBD « Génération sans carie » fournit des méthodes et des outils directement applicables au cabinet pour réaliser ces examens avec rigueur, efficacité et une organisation optimisée. De quoi faire de cette consultation un véritable levier de prévention, sans alourdir le fonctionnement du cabinet, au bénéfice des patients comme des équipes.

Dr Marie Brassat et Sylvie Ratier



JE PRÉPARE MA CONCILIATION
PROFESSIONNELLE ET PERSONNELLE

NOUS POUVONS ÊTRE DES SUPER-HÉROÏNES MAIS... NOUS AVONS AUSSI LE CHOIX DE NE PAS L'ÊTRE !

*Drs Constance Gan
et Anne Gorre*

Cheffes d'entreprise, soignantes, mères, conjointes, filles, bénévoles... Les femmes chirurgiens-dentistes jonglent quotidiennement entre de multiples responsabilités. Et si la vraie performance consistait aujourd'hui non plus à tout faire, mais à faire des choix assumés ?

Parler de conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle n'est plus un sujet secondaire. C'est devenu un véritable enjeu de santé, d'attractivité de notre profession et de qualité de vie au travail.

Les femmes représentent aujourd'hui une part croissante des chirurgiens-dentistes. Elles exercent avec la même exigence, la même compétence et la même passion que leurs confrères. Mais elles continuent souvent à assumer une part importante de l'organisation familiale et de la charge mentale.

Résultat : les journées s'allongent, les semaines s'accroissent et le sentiment de ne jamais en faire assez s'installe.

Pourtant, une autre approche est possible.

Pas celle de la femme parfaite.
Celle de la professionnelle qui organise sa vie selon ses propres priorités.

*Il n'existe pas de modèle idéal.
Il existe votre modèle.*



1 LE PREMIER LUXE : ORGANISER SON CABINET SELON SON RYTHME DE VIE

L'exercice libéral offre une chance précieuse : celle de pouvoir construire son activité. Pourquoi continuer à reproduire un emploi du temps qui ne nous correspond plus.

Des praticiennes choisissent quatre jours de travail par semaine afin de préserver une journée pour elles ou leur famille. Certaines préfèrent travailler sur quatre grosses journées consécutives pour bénéficier de trois jours de repos. D'autres alternent les journées de consultation et les journées de "repos".

Des praticiennes adaptent leurs horaires à leur chronotype : consultation le matin pour les plus matinales, après-midi plus longues pour celles dont la concentration est meilleure plus tard dans la journée.

Même les vacances méritent d'être réfléchies. **Faut-il fermer totalement le cabinet ? Faire appel à un remplaçant ? Réduire son activité pendant les vacances scolaires ?** Là encore, il n'y a pas de bonne réponse universelle. L'important est que cette organisation corresponde à vos besoins... et non à ceux que les autres projettent sur vous.

2 LE MYTHE DU « JE VAIS TOUT FAIRE TOUTE SEULE »

Nous savons parfaitement déléguer au cabinet. Nous recrutons une assistante. Nous faisons appel à un comptable. Nous

confions le ménage des locaux. Nous utilisons un télésecrétariat. Nous proposons la prise de rendez-vous en ligne.

Nous découvrons progressivement les possibilités offertes par l'intelligence artificielle pour rédiger des courriers, préparer des documents, organiser les procédures internes ou gagner du temps sur certaines tâches administratives.

Alors pourquoi vouloir absolument tout faire une fois rentrées à la maison ?

Pourquoi considérer qu'il est normal de déléguer dans notre activité professionnelle... mais presque honteux de le faire dans notre vie personnelle? Il est peut-être temps de faire tomber ce tabou.

3 À LA MAISON AUSSI, ON PEUT DÉLÉGUER

- Faire appel à une aide ménagère.
- Commander ses courses.
- Utiliser un service de livraison de repas.
- Employer une garde d'enfants.
- Faire intervenir quelqu'un pour repasser, entretenir le jardin, nettoyer la voiture ou réaliser des petits travaux, ...

Cela traduit simplement une gestion de notre temps qui nous ressemble.

Cela traduit simplement une bonne gestion de son temps.



Le temps est devenu notre ressource la plus précieuse.

Et contrairement à l'argent, il est impossible d'en gagner davantage.

Alors pourquoi continuer à le consacrer uniquement à des tâches qui peuvent être confiées à d'autres ?

4 LES OUTILS QUI NOUS SIMPLIFIENT VRAIMENT LA VIE

Nous sommes nombreuses à utiliser les technologies les plus modernes au cabinet. **Pourquoi ne pas en profiter aussi dans notre vie quotidienne ?**



Quelques exemples : pour les repas : Jow propose automatiquement des menus adaptés à votre foyer et prépare votre liste de courses. Paprika permet de centraliser toutes vos recettes et de planifier vos menus. Mealime crée des menus équilibrés en quelques minutes.

Pour gagner du temps : les drives et la livraison de courses, les services de batch cooking ou de livraison de repas à domicile, les plateformes de ménage, les services d'entretien automobile à domicile, les plateformes de petits travaux comme AlloVoisins. Même les animaux de compagnie disposent aujourd'hui de solutions innovantes grâce aux plateformes mettant en relation propriétaires et amoureux des animaux disponibles pour les promenades ou les gardes pendant les vacances.

Certaines familles font aussi le choix d'accueillir un jeune au pair. D'autres trouvent leur équilibre avec un conjoint qui réduit son activité, voire devient parent au foyer.

Là encore, aucune organisation familiale n'est plus légitime qu'une autre.

5 L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE : UNE NOUVELLE ALLIÉE

L'IA n'est pas réservée aux cabinets dentaires. Elle peut aussi devenir une véritable assistante personnelle. Préparer les menus de la semaine. Organiser les vacances. Créer un planning familial. Écrire un courrier. Préparer une liste de courses. Élaborer un programme sportif. Trouver des idées d'activités avec les enfants. Comparer des devis....

L'objectif n'est pas de remplacer notre réflexion.

L'objectif est de supprimer une partie de la charge mentale.

6 ET SI ON ARRÊTAIT ENFIN DE CULPABILISER ?

La culpabilité accompagne encore trop souvent les femmes.

Quitter le cabinet plus tôt pour assister au spectacle de son enfant. Fermer exceptionnellement une journée.

Décaler des rendez-vous. Ne pas préparer un repas maison tous les soirs. Commander des plats. Faire intervenir une femme de ménage. Confier ses enfants. Ne pas aller voir ses parents aussi souvent qu'on le souhaiterait.

Tout cela suscite parfois un sentiment de culpabilité.

Pourquoi ? Parce que **nous continuons inconsciemment à nous comparer à une image de la femme capable de tout gérer parfaitement, tout le temps !**

Cette femme n'existe pas. Et c'est une excellente nouvelle.

7 SAVOIR DIRE NON EST UNE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

Dire non à un patient qui exige un rendez-vous impossible. Dire non à un agenda déjà saturé. Dire non à une urgence qui peut attendre le lendemain.

Mais aussi une compétence qui peut se transposer facilement dans la sphère privée. Dire non à ses grands enfants lorsqu'ils sont parfaitement capables de préparer leur dîner. Dire non à certaines sollicitations familiales.

Dire non n'est pas un manque d'empathie.

C'est protéger son équilibre.

Et un praticien équilibré soigne mieux.

Et une personne équilibrée aime mieux, s'occupe mieux, protège mieux.... vit mieux tout simplement !

8 PRENDRE SOIN DE SOI N'EST PAS UN LUXE

Nous encourageons quotidiennement nos patients à préserver leur santé. **Appliquons-nous le même conseil.**

Faire du tennis. Courir. Pratiquer le théâtre. Naviguer. Coudre. Du CrossFit. Du yoga. Du padel. Jouer aux cartes. Lire.

Faire du bénévolat. S'investir dans un syndicat professionnel. Une association. Une ONG.

Ces activités ne sont pas des parenthèses. Elles participent pleinement à notre équilibre.

Tout comme il est indispensable de préserver son couple

: un restaurant, un cinéma, une soirée sans téléphone, une promenade... Ces moments de déconnexion sont essentiels pour entretenir la relation et ne pas laisser le quotidien prendre toute la place.

Et bien sûr, préserver du temps de qualité avec ses enfants reste fondamental. Les accompagner dans leurs devoirs, assister à la fête de l'école, partager un repas ou une discussion en fin de journée construit des souvenirs bien plus durables que la recherche d'une présence permanente.

9 NOTRE PLUS BELLE RÉUSSITE ?

Notre réussite ne se mesure pas uniquement au nombre de patients soignés, à la taille de notre cabinet ou à notre chiffre d'affaires. Elle se mesure aussi à notre capacité à exercer longtemps, avec plaisir, sans nous épuiser.

Apprendre à déléguer. Utiliser les outils disponibles. Faire confiance. Demander de l'aide. Accepter que tout ne soit pas parfait. Définir ses propres priorités.

Voilà sans doute l'un des plus beaux défis de notre génération de chirurgiens-dentistes. Parce que prendre soin des autres commence aussi par prendre soin de soi.

En conclusion**FAIRE ÉVOLUER LES MENTALITÉS EST AUSSI UN ENGAGEMENT PROFESSIONNEL**

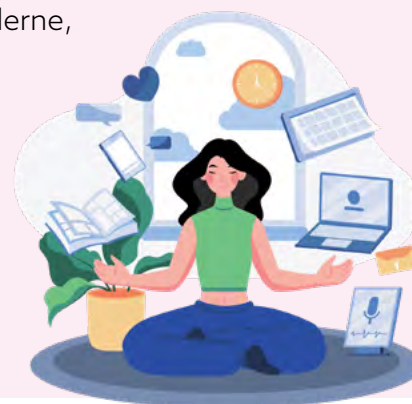
Concilier vie professionnelle et vie personnelle, alléger la charge mentale et assumer ses choix ne sont pas des sujets secondaires. Ils participent à faire évoluer notre profession.

Le SFCD agit pour permettre à chaque femme chirurgien dentiste de trouver pleinement sa place,

dans une profession plus moderne, plus inclusive et plus respectueuse des parcours de vie.

Faire évoluer les mentalités se construit ensemble.

C'est tout le sens de notre engagement.



JE PRÉPARE MA GESTION RH

J'ANTICIPE LES PRUD'HOMMES

Grâce au SFCD, je suis devenue juge Prud'homme (merci au SFCD de nous former et de nous accompagner à prendre des postes à responsabilités : en tant que femmes... et oui nous en sommes capables !)

Ceux, qui me connaissent, savent très bien que je n'hésite jamais à donner le conseil **"licenciement"**. Mais ceux qui me connaissent savent aussi qu'**on me demande conseil toujours TROP tard**.

Quand le dialogue est rompu, quand l'agacement est épidermique, quand la cohabitation dans une même pièce est stressante, par pitié, arrêtez de m'appeler. Mon conseil sera toujours : **"rapproche toi d'un avocat ou d'un professionnel du social et ne fais plus de sentiment, fais ce qu'il faut faire. Ensuite, donne-moi la date de ton jugement aux Prud'hommes."** C'est regrettable alors qu'il y a tant à faire avant cette situation extrême pour éviter tout ce stress et toutes ces tensions... pour les deux parties !

Un licenciement, comme un divorce, est quasi toujours douloureux, stressant et vécu comme un échec pour les **DEUX parties**.

Pensez à lister les points forts que vous cherchez, les points faibles que vous n'acceptez pas et soyez prêts à faire 1 ou 2 concessions mais pas 5 !

Alors je vais vous donner quelques conseils qui seront pour une fois, je l'espère, assez précoces, pour ne pas recourir à un licenciement.

1 Le recrutement

Un assistant dentaire avec son chirurgien-dentiste, c'est un couple. Chercher un assistant, c'est chercher sa moitié professionnelle.

J'ai tendance à dire que mon assistante a les qualités de mes défauts et vice versa. Par pitié, prenez le temps, apprenez à connaître les postulants, utilisez une mise en situation professionnelle mais ne vous précipitez pas sur le premier candidat. Si vous êtes comme moi, quelqu'un de communicant mais "bordélique", prenez un assistant réservé et organisé par exemple.

2 Le dialogue

Comme dans un couple, on peut tout se dire, tant que c'est fait avec professionnalisme, bienveillance, gentillesse et... un peu de technique. Des formations existent.

En quelques mots, quelques conseils de management :

- **préférer l'utilisation du JE au VOUS** trop perçu comme un reproche violent
- **toujours adosser les remarques à un exemple très concret** : "tel jour, telle heure, avec le patient untel, il s'est passé ça." "Que pouvez-vous imaginer pour que ça ne se reproduise pas." "Que met-on en place ?"
- **éviter consciencieusement et avec application le** : "vous oubliez toujours de faire ça", qui est toujours vécu comme une agression, un signe d'agacement.
- **prenez l'habitude de vous excuser quand vous êtes en tort et votre assistante en fera de même en retour**. Cela permet de dépasser les frustrations et le ressenti négatif.



Et en dernier point, utiliser les outils.

Non, les entretiens individuels ne sont pas qu'une contrainte. Ce sont de véritables moyens de communication et de bien-être au travail.

Non, les réunions d'équipe ne sont pas une perte de temps, comme le dit très bien Thierry Ameziane, formateur pour FFCD (L'agenda, Animer une équipe, Comment trouver sa perle rare et la garder, Les réunions au cabinet dentaire).

Ce sont des "créneaux de soins" incontournables, récurrents et programmés, pour soigner l'équipe.

Enfin, quand ça commence à "sentir le roussi" ne pas hésiter à envisager le licenciement.

Ce n'est jamais de gaieté de cœur, c'est sûr. Mais si vous

vous sentez mal dans cette relation de travail, avez-vous pensé à ce que ressent votre assistant.e ? Elle bénéficie d'une protection sociale de type chômage, inexistante en cas de démission, sauf exception.

Alors oui, le licenciement est parfois la seule issue, mais pas à n'importe quel prix, ni n'importe comment.

Le bon conseil : préparer un dossier écrit.

Faire des avertissements circonstanciels. Prendre contact en amont avec un professionnel compétent. Se conformer scrupuleusement aux procédures et respecter impérativement les étapes. Et si, malgré toutes ces précautions, une procédure contentieuse est engagée, ne pas avoir peur ! Le barème Macron (plafonnement des indemnités) s'applique en cas de jugement prud'hommal, sauf en cas de harcèlement ou de discrimination. Ainsi en fonction de l'ancienneté de votre salarié, vous aurez rapidement une idée des sommes encourues en cas de requalification en licenciement sans cause réelle et sérieuse. Cette situation ne peut avoir lieu si votre dossier est solide et si le licenciement est fait dans les règles.

En résumé, je vous dirai, ne licenciez personne, évitez d'avoir à le faire. Mais quand c'est indispensable, faites-le ! Faites-le bien, pour de bonnes raisons. Faites-vous accompagner pour limiter les risques financiers. Ne culpabilisez pas, vous formez un binôme. Et un binôme, c'est, un peu ou presque, comme un mariage. Si l'un des deux n'est pas bien, il y a peu de chances que l'autre apprécie la relation.

À défaut de former une bonne équipe, réussissez votre "divorce".

Dr Magali Fau





JE PRÉPARE

La fermeture estivale du cabinet

La check-list estivale des indispensables

À l'approche des vacances d'été, quelques vérifications simples permettent de fermer son cabinet en toute sérénité.

Organisation, sécurité, hygiène ou information des patients : voici les essentiels à ne pas oublier avant de déconnecter et profiter pleinement de la pause estivale.

1 Sécuriser son cabinet et ses données Faire un vrai nettoyage de printemps

- ☐ **Check-up des stocks** : contrôler les dates de péremption et anticiper les ruptures de stock
- ☐ **Check-up de la salle d'hygiène** : autoclave, bacs à ultrason, traçabilité de la sté, déchets
- ☐ **Check-up de la salle de soin** : maintenance fauteuil (filtres, vannes,...), compresseur, moteur d'aspiration

2 Sauvegarder avant de déconnecter

Les cyberattaques sont de + en + fréquentes, pensez donc à

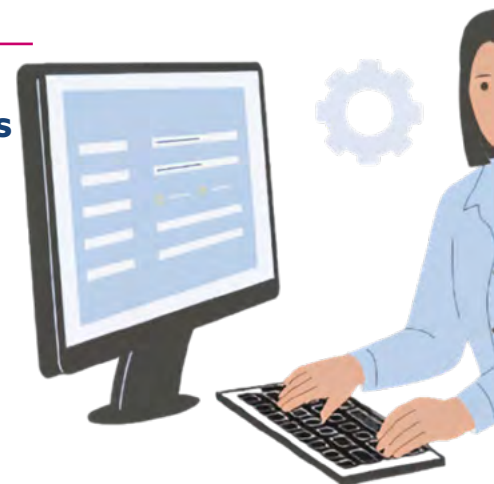
- ☐ **Sauvegarder les données** sur un disque dur externe que vous ne laissez pas au cabinet
- ☐ **Effectuer les mises à jour** de vos logiciels
- ☐ **Modifier les mots de passe**

3 Vérifier la sécurité des locaux Avant de partir

- ☐ **Check-up du matériel informatique** : dépoussiérer la baie de brassage, contrôler les onduleurs
- ☐ **Faire mes contrôles obligatoires** (électrique : tous les ans si vous avez des salariés, sinon tous les 5 ans, PCR : tous les ans, les extincteurs...)
- ☐ **Protéger les équipements sensibles** avec une housse (caméras numériques, scanners, appareils de radiologie... et mettre les équipements coûteux (comme les caméras) en lieu sûr !
- ☐ **Contrôler** votre **porte d'entrée** et vos **fenêtres** et **volets**
- ☐ **Activer votre alarme** (si vous en possédez une)

4 Éteindre et débrancher les appareils Un réflexe utile pour

- ☐ Éviter les courts-circuits
- ☐ Économiser de l'énergie
- ☐ Vérifier le bon fonctionnement des onduleurs



5 Penser à couper l'eau

Un petit geste qui peut éviter les mauvaises surprises au retour !

C'est mieux de profiter de la piscine à débordement pendant ses congés.

6 Anticiper la reprise !

Organiser l'agenda

Avant de partir, prenez le temps de :

- ☐ **Prioriser** les tâches importantes
- ☐ **Anticiper** les rendez-vous de rentrée
- ☐ **Préparer** votre reprise avec une "to do list"

Un bon moyen de reprendre plus sereinement après les vacances !



7 Prévenir de votre absence

- ☐ **Les patients** : le Code de déontologie impose d'informer les patients de vos dates de fermeture
→ mise à jour du répondeur, message automatique par mail, contact ou numéro d'urgence
- ☐ **Une consoeur ou un confrère de votre commune** pour une prise en charge des urgences de votre patientèle, si cela est possible
- ☐ Les correspondants
- ☐ Les laboratoires de prothèse
- ☐ La gendarmerie : dispositif "[Opération Tranquillité Vacances](#)"

Le conseil bonus

Profitez un maximum de vos vacances !

Même si l'actualité fait une pause, nos cadres et salariées restent mobilisés ainsi que nos accompagnements adhérents en cas d'urgence.

Le SFCD vous souhaite un bel été !



Aurélie Albac



BONUS+

L'infographie est aussi disponible en téléchargement pour l'avoir sous la main en cas de besoin !

Un bon moyen de reprendre plus sereinement après les vacances !

JE PRÉPARE LA GESTION DE MON TEMPS

MON AGENDA PARFAIT

S'il est bien évident que la perfection n'existe pas, je dirais qu'elle est plutôt subjective, propre à chacun. Le planning hebdomadaire peut s'appliquer à cette règle, également au sein d'un même cabinet de plusieurs praticiens.

Parce que ce sujet est d'une telle diversité, notamment avec les outils fournis par l'intelligence artificielle qui explosent, l'objectif de ce court article est de recenser ce qui peut être mis en place de façon évidente, les principes de bases essentiels à maîtriser, tout en proposant des exemples concrets et des idées validées applicables rapidement au cabinet.

Les grands principes

Le regroupement d'actes

Nul besoin de prouver que lors d'un rendez-vous de soins, classiquement, le temps d'accueil et le temps de désinfection sont des temps non productifs de soins. À moins d'avoir une activité sur deux fauteuils et de maîtriser la téléportation désinfectante, il nous faut prendre en compte que regrouper nos actes de soins libère du temps sur nos agendas. Dès lors, les actes doivent s'enchaîner dans un ordre cohérent.

■ Le détartrage arrive dans un premier temps, puis les soins de restaurations et d'endodontie et, ensuite, les extractions sont réalisées en fin de séance. Les empreintes primaires d'une prothèse amovible peuvent être réalisées le jour de la préparation pour couronne et l'empreinte secondaire juste après la pose de ces couronnes dans ce même second rendez-vous. La restauration coronaradiculaire avec ou sans tenon est à prévoir le jour du traitement ou retraitement endodontique en profitant du champ opératoire. Les actes de restauration de l'hémiarcade concernée par le traitement endodontique seront à réaliser le même jour, profitant d'une même

anesthésie et de la même pose de digue plurale.

L'action de regrouper les actes a un effet appréciable pour le patient qui aura moins de rendez-vous et moins de déplacements avec un autre effet doublement économique et écologique pour lui comme pour le cabinet (moins de déchets de stérilisation et de consommables).

Le temps de concentration

Notre métier exigeant demande une concentration de chaque instant. Chaque praticien est différent. Il doit trouver dans sa journée les moments où il sera plus efficace. Il réalisera les actes les plus minutieux au moment où son énergie clinique est la plus forte et sa concentration optimale. Puis son énergie de concentration laissera place à une énergie dite sociale plus axée sur le relationnel.

■ Chacun doit déterminer sa concentration clinique maximum. ***Combien de temps puis-je rester sur le même patient et à quel moment de la journée je préfère l'être ? Suis-je plus efficace en début de matinée ou ai-je besoin d'un temps de « préchauffage » ?***

La même question chronobiologique se pose sur l'heure et le temps du repas. ***Repas léger d'une heure sur place ou pause de deux heures avec un aller-retour et une sieste digestive pour mieux repartir ?*** Encore une fois, chacun est différent et notre planning doit/peut s'adapter.



Exemple 1 : *matinée de 8h30 à 13h30, pause avec repas léger d'une heure sur place, reprise à 14h30 jusqu'à 18h. Temps au fauteuil de 8h30 avec un maximum le matin.*

Exemple 2 : *matinée de 9h à 12h, pause à la maison avec sieste, reprise à 14h jusqu'à 19h. Temps au fauteuil de 8h avec un maximum l'après-midi.*

La division du temps

Selon notre système éducatif, selon nos anciens agendas papier avec ses fameux petits traits, selon même la sémantique, **il était commun de diviser l'heure en quart-heure**. Or, fort est de constater que nous ne sommes pas limités par ce fameux 15 minutes mais que certains actes peuvent tout à fait être réalisés à 5 minutes près. Dès lors, apparaissent les actes à réaliser en 10 minutes, 20 minutes etc. Pour un agenda bien organisé et un temps maîtrisé sans trop de retard ou de temps mort, nous devons penser à réorganiser nos actes à cinq minutes près sans être enfermé dans ce carcan du quart temps.

■ **Ce changement de paradigme peut sembler anodin mais il est incroyablement pertinent.** De ce fait, il est nécessaire de quantifier factuellement son temps de travail par acte à réaliser et de l'adapter en amont à la difficulté de l'acte selon la dent et selon le patient. Un rendez-vous de détartrage peut ainsi varier de 10 à 25 minutes par exemple. Une endodontie d'une molaire et sa restauration coronaire peut être de 50 minutes en acte simple, en lui rajoutant 5 minutes si ouverture buccale limitée et/ou 5 minutes si difficulté de pose de digue, ainsi de suite. Les petits rendez-vous de cinq ou dix minutes peuvent être créés sur l'agenda en amont lorsqu'il est encore vierge sans avoir à les insérer (caser) par la suite dans une journée déjà surchargée : réglage d'appareil amovible, contrôle photo éclaircissement, empreinte numérique pour guide chirurgical, réglage d'orthèse d'avancée mandibulaire, contrôle mensuel pour aligneurs, contrôle radio pour cicatrisation apicale etc.

Les moments sans assistance

Il va de soi que ce sujet est approprié pour un praticien ayant un.e assistant.e. Dans une journée, de nombreuses tâches peuvent être déléguées qu'elles soient administratives (contrôle des tickets de cartes bleues, remise de chèques, scanner les fiches de traçabilité des prothèses...) ou organisationnelles (passer une commande produits, désinfection des aspirations, préparer une salle de chirurgie...) sans parler de la chaîne complète de stérilisation qui peut être déléguée entièrement à une aide dentaire. De l'autre côté, nous avons de nombreux actes qui peuvent être, selon chacun, réalisés seul au fauteuil : les contrôles photos, les réglages d'appareil, les discussions/explications de plan de traitement, etc. Il est ainsi d'une évidente logique de faire correspondre ces créneaux horaires. Ces créneaux journaliers, voire hebdomadaires pour certains, doivent être programmés en amont, lors de réunion commune avec votre équipe. De cette façon, chacun sait ce qu'il a à faire et à quel moment. Ce qui permet d'établir de nombreux protocoles reproductibles, standardisés et adaptés à votre cabinet. Mais ceci, est un tout autre sujet.

Les idées empiriques basée sur une pratique réflexive

■ **La pratique réflexive** est une méthode qui permet l'analyse et ainsi l'évolution de ses propres pratiques professionnelles. Elle est fortement basée sur l'empirisme et l'observation de ce qui fonctionne, donc à conserver, et ce qui ne fonctionne pas, à modifier ou à stopper. Elle est ainsi très personnelle.

Au cours des années, nos pratiques changent en fonction de plusieurs éléments :

- ➔ notre aisance et de notre gain en rapidité,
- ➔ des matériaux de restauration qui ont su évoluer,
- ➔ de notre matériel de plus en plus innovant, et
- ➔ de nos formations post-universitaires qui ouvrent notre éventail de thérapeutiques.



Pour vous donner quelques unes des nombreuses idées et astuces qui nous ont fait gagner du temps et de l'efficacité au cabinet, il est bon de contextualiser notre exercice.



Les différents rendez vous

Il convient de distinguer la première consultation du nouveau patient des consultations de contrôles de nos patients déjà suivis au cabinet.

■ **Le créneau de premier rendez-vous d'un nouveau patient** doit être disposé à l'avance sur l'agenda, avec un horaire bien défini voire même une couleur spécifique. Ce créneau doit être au nombre de un minimum voire deux par jour. Au cabinet, il représente un temps de 30 minutes. Le patient est convié un peu plus tôt que son heure de rendez-vous pour remplir son questionnaire médical et réaliser sa fiche dans le logiciel mais ces éléments peuvent être également faits numériquement désormais. Vous n'aurez pas deux fois l'occasion de faire une première bonne impression. Par conséquent, prenez votre temps,

prenez des photos, voire des empreintes (si elles sont numériques), faites des radios si nécessaire. Surtout, expliquez, montrez, communiquez. Tout part de ce premier rendez-vous. Vous devez être capable de réaliser un plan de traitement simple en la présence du patient ou vous devez avoir pris tous les éléments pour réaliser des plans de traitements plus complexes avec des alternatives en son absence.

■ Le créneau de rendez-vous pour explication et discussion d'un plan de traitement est encore différent.

Lorsque vous constatez au tout premier rendez-vous que le plan de traitement est complexe, je vous déconseille de « pondre » de suite un devis de prothèse ou de chirurgie. D'une part, il est très mal vu de lister en deux minutes un devis avec une somme relativement importante qui nécessite éclaircissement et chronologie ; d'autre part vous pourriez passer à côté d'un plan de traitement alternatif qui correspondrait plus au patient. Ce créneau de discussion ne doit pas être calé entre deux autres rendez-vous chronométrés quel qu'il soit. Je vous conseille de le mettre en fin de matinée ou idéalement en fin de journée sur des créneaux dédiés à l'avance sur l'agenda pour libérer du temps hors fauteuil à votre assistant.e et ne pas sembler pressé par le temps. Ce créneau de fin de journée peut aussi être un temps de contrôle de fin de traitement avec des photos du sourire, rendez-vous très apprécié par les patients qui ont donné leur temps et leur finance au cabinet.

■ **Le créneau de rendez-vous de contrôle** du patient doit également être présent sur l'agenda. Il doit être posé dans un moment qui nécessite peu de concentration minutieuse. Il doit être de 10 à 15 minutes et aucun soin ne doit être réalisé pendant ce créneau (pas de préparation de poste à prévoir). Il est bon d'en informer le patient, c'est un rendez-vous de bilan. De ceux-là, vous pouvez en mettre autant que vous le souhaitez dans la journée ou dans la semaine en fonction de votre activité, mais sans qu'ils ne prennent plus de quatre heures dans une semaine sur une base de 4 jours fauteuil.



Les créneaux d'urgence

Les créneaux d'urgence sont indispensables.

Et pour cela, il y a distinctement deux méthodes : soit les prévoir à l'avance sur un agenda vide, soit avoir un brainstorming d'équipe le matin pour savoir où pourront-ils être casés si nécessaire (au détriment des autres rendez-vous ou de la pause déjeuner...). Tout dépend de chaque cabinet et de votre tolérance à prendre du retard.

La réelle urgence en dentaire n'existe pas, exception faite de la traumatologie. Le patient a souvent des prémices de son infection qui sont latentes ou qui ne perdurent pas. Souvent une urgence peut être évitée grâce à des rendez-vous de prévention.

■ Les principes de base du créneau d'urgence.

Il doit être court et se cantonner à l'urgence. Il doit être à un horaire précis, le patient qui présente une vraie urgence vient à l'horaire imposé, sinon ce n'est pas une réelle urgence. Les patients du cabinet sont à privilégier, il est plus simple de gérer rapidement une urgence avec l'accès au dossier. Vous pouvez par exemple réserver, tous les jours de la semaine, deux créneaux de quinze minutes le matin et deux créneaux de quinze minutes l'après-midi. Ces créneaux pourront être modifiés en trois fois dix minutes ou dix et vingt ou cinq-dix-quinze, peu importe tant qu'ils n'impactent pas sur les rendez-vous donnés quelques

jours, semaines voire mois avant. La veille, la moitié de vos créneaux doivent être disponibles, un créneau d'urgence ne se prend jamais plusieurs jours en avance, sinon, ce n'est pas une urgence non plus.

Ils ne sont pas à négliger pour autant, ils peuvent souvent amener à prévoir d'autres soins. Ils sont très appréciés des patients. Les études montrent que la possibilité d'être reçu en urgence est un des critères d'une haute satisfaction patient.

Les demandes administratives

Quotidiennement, vos assistantes reçoivent des questions des patients, que ce soit par mail ou par téléphone que seuls les praticiens peuvent traiter ;

Par exemple, Monsieur X a validé son devis, pouvez-vous réaliser le plan de traitement afin de lui fixer les rendez-vous adaptés ?

Certains cabinets réalisent des fiches d'appel ou des copier-coller de mail. Ils peuvent être sous forme de carnet papier, de post-it réels ou virtuels sur le logiciel afin d'éviter les demandes orales qui parasitent le praticien pendant ses soins. Pour gagner du temps, ce qui a changé dans notre cabinet, c'est de pouvoir avoir accès à la fiche patient immédiatement. Par conséquent, l'astuce consiste ici à fixer un rendez-vous sur la journée du praticien. De nombreux logiciels fonctionnant en créneau de couleur, nous avons choisi la couleur noire. Ce créneau administratif est donc positionné en fin de journée pour indiquer le « **à faire** ».

Il est au nom du patient, ce qui permet d'accéder rapidement au dossier. Dans les commentaires, le mail est copié-collé ou la question est directement posée, **exemple : faire le plan de traitement**. Dans ce cas, le praticien peut y répondre lorsqu'un créneau d'urgence n'est pas occupé, ou lorsque le praticien prend de l'avance sur les soins ou même lors d'un temps dédié sur une journée (en arrivant au cabinet par exemple). Une fois la problématique résolue, le créneau administratif est déplacé en début de journée

avec en commentaire le complément d'information, **exemple : plan de traitement fait, fixer les RVs**. Ces créneaux peuvent être des rappels afin d'éviter les oublis : commander les locators, envoyer les empreintes pour le waxup, etc. Lorsque la tâche est réalisée, le créneau est supprimé. L'avantage supplémentaire est l'accès à ce créneau supprimé dans la fiche rendez-vous du dossier du patient.

Conclusion

Les principes présentés dans cet article ne constituent qu'une partie des outils qui structurent notre pratique quotidienne. Ils sont le fruit d'une réflexion menée au fil des années, nourrie par l'expérience clinique, les échanges avec nos équipes et la recherche constante d'une organisation plus fluide et plus sereine.

Un agenda performant ne se résume pas à un simple enchaînement de rendez-vous. Il est le reflet de l'organisation du cabinet. Lorsqu'il est pensé en amont, partagé par l'ensemble de l'équipe et intégré à des protocoles clairs, il **devient un véritable outil de pilotage au service de la qualité des soins, du confort de travail et de la satisfaction des patients**.

L'ensemble des méthodes évoquées dans cet article, ainsi que de nombreux autres protocoles directement applicables au cabinet, seront développés lors de la formation

« Travail à 4 mains et organisation de cabinet » organisée par FFCD à partir du mois de septembre.

Cette journée sera consacrée au binôme praticien-assistant(e), véritable pierre angulaire de l'efficacité clinique.

Au-delà de la gestion de l'agenda, nous y aborderons de manière très concrète :

- l'organisation du travail à quatre mains,
- la répartition des tâches,
- la préparation des séquences opératoires,
- la communication et la gestuelle au fauteuil,
- les principes d'ergonomie et de posturologie.

L'objectif est de transmettre des outils simples, éprouvés et immédiatement applicables afin que chacun puisse améliorer durablement son exercice quotidien.

Au fond, un agenda bien construit ne sert pas uniquement à remplir des journées. Il permet d'assurer du temps pour soigner, pour réfléchir, pour expliquer et pour accompagner. Derrière chaque créneau se cachent une intention, une organisation et un travail d'équipe. Lorsqu'il est pensé collectivement et respecté par tous, l'agenda cesse d'être une contrainte pour devenir l'un des principaux leviers de sérénité et de performance du cabinet.

Dr Linda Martin



Inscrivez-vous dès maintenant à la session du

-> Vendredi 25 septembre 2026

-> à Rennes

Ouverte aux chirurgiens-dentistes
et aux assistants.es dentaires

-> Informations et inscriptions sur [FFCD.FR](https://ffcd.fr)

Bibliographie

- [1] Ala A, Chen F. Appointment Scheduling Problem in Complexity Systems of the Healthcare Services: A Comprehensive Review. J Healthc Eng. 2022 Mar 3;2022:5819813.
- [2] Wilkinson MD. Appointment systems. Br Dent J. 1989 Jun 10;166(11):420-2.
- [3] Jameson C. Scheduling for productivity, profitability and stress control. J Am Dent Assoc. 1996 Dec;127(12):1777-82.
- [4] Maccario R. L'organisation du cabinet dentaire. Parresia, 2021. 4ème édition.
- [5] Cochet R. Gérer les priorités au cabinet dentaire : les critères de l'urgence et de l'importance ». L'Actualité en Médecine Dentaire. SWISS DENTAL JOURNAL SSO. VOL 125. 5 P 2015
- [6] Cochet R. « Gestion de l'agenda dentaire : la méthode et les règles » Le fil dentaire.

CAFÉS CCAM

UNE PAUSE ESTIVALE... AVANT DE SE RETROUVER À LA RENTRÉE

Après une première saison riche en échanges, en questions concrètes et en partages d'expérience, les Cafés CCAM prennent leurs quartiers d'été !

Au fil des mois, ces rendez-vous sont devenus un véritable espace d'échange, permettant de décrypter ensemble la codification, comprendre les évolutions réglementaires et sécuriser les pratiques au quotidien.

Dans une ambiance conviviale et interactive, chaque session est l'occasion d'aborder des situations rencontrées au cabinet, de poser ses questions librement et de bénéficier de l'expertise du Dr Marie Brasset.

Un rendez-vous devenu incontournable

Que ce soit pour mieux maîtriser la CCAM, optimiser ses cotations ou faire le point sur l'actualité conventionnelle, les Cafés CCAM proposent un format court, pratique et efficace, parfaitement adapté au rythme des chirurgiens-dentistes.

En une heure seulement, chacun peut échanger, obtenir des réponses précises et repartir avec des informations immédiatement applicables dans sa pratique.

Une formule découverte pour les non-adhérents

Vous souhaitez découvrir les Cafés CCAM avant de rejoindre le SFCD ? Une **session découverte** est proposée aux non-adhérents afin de participer à une rencontre et d'apprécier tout l'intérêt de ces rendez-vous pratiques, concrets et directement utiles à l'exercice quotidien.

→ Pour en bénéficier, il suffit d'écrire à : contact@ccam-codent.fr

Rendez-vous dès le 8 septembre 2026 !

Le SFCD vous donne rendez-vous à la rentrée pour une nouvelle saison placée sous le signe du partage et de l'accompagnement.

Calendrier des Cafés CCAM - Rentrée 2026

- **Mardi 8 septembre**, de 8h30 à 9h30
Session de rentrée : pour respecter la rentrée des petits... comme des grands le 1er septembre !
- **Mardi 6 octobre**, de 8h30 à 9h30
- **Mardi 3 novembre**, de 8h30 à 9h30
- **Mardi 1er décembre**, de 8h30 à 9h30

Inscrivez-vous dès maintenant pour la session du 8 septembre.

Profitez de cette pause estivale pour recharger les batteries... nous aurons grand plaisir à vous retrouver dès septembre autour d'un café pour décrypter ensemble l'actualité CCAM, répondre à vos questions et poursuivre ces échanges qui font la richesse de notre profession.

Très bel été à toutes et à tous, et à bientôt pour une nouvelle saison des Cafés CCAM !

Dr Marie Brasset



HISTOIRE DE VIE

J EN AI MARRE DE TOUT ANTICIPER

Comment faire au boulot, quand il faut faire tourner une association. Je suis présidente d'une association de prise en charge des cancers de l'enfant au Togo avec 5 salariés togolais : 4 infirmiers et 1 psychologue.

Quand, en plus, il faut faire tourner une famille. Je suis aussi maman de 2 enfants de 6 et 9 ans avec leurs activités, les matchs de rugby, les spectacles de flamenco, les rendez-vous de fin d'année avec les maîtresses, les déclarations d'impôts, les rendez-vous médicaux pour les enfants et moi, des parents et beaux-parents vieillissants.

Et quand en plus, au cabinet, on a des changements incessants d'assistantes. **Former, re-former, changer, s'adapter, se réadapter sans cesse.**

Au secours la charge mentale !!
Alors oui, j'avoue, j'en ai marre.

Je suis devenue la reine de la procrastination, car je tente de tout anticiper, mais quand cela devient trop lourd... et bien je n'arrive plus à avancer.

Ce qui m'aide, c'est de lister sur un papier et de faire dans l'ordre des urgences. Ah que c'est bon quand on commence à barrer des lignes !

Et puis, j'apprends à dire «non, tant pis, plus tard, trop tard» et à demander de l'aide. Mettre d'autres personnes en responsabilité : ses enfants, son conjoint, ses assistantes, sa collaboratrice, parce que sinon c'est «femme et mère au bord de la crise de nerf».



J'apprends à faire s'arrêter le petit vélo continu dans ma tête, **stopper les «il faut», «je dois»**. J'apprends que j'ai des limites. Demander de l'aide est une force et non une faiblesse contrairement à ce que mon cerveau veut me faire croire.

Les patients peuvent attendre 3 jours pour resceller une couronne ou réparer une dent. J'ai en plus une super collègue et certaines assistantes au top et elles peuvent m'aider. Tout n'est pas urgent et si c'est fait demain, ou après-demain, ou bien même dans 15 jours : tout se passera très bien.

Parce que si je m'écroule,...
Parce que tout ce que je fais, c'est déjà bien et plus que ce que font la plupart des gens.

Alors c'est sûr, je dois me le rappeler souvent, et à force cela va finir, je l'espère, par s'ancrer définitivement dans mon cerveau.

Moi aussi j'ai le droit, voire le devoir de me reposer, de prendre le temps de vivre pour moi et rien que pour moi. Voir des amis juste pour le plaisir, jouer avec mes enfants juste parce que j'en ai l'envie, sortir avec mon conjoint sans enfants juste parce que cela fait du bien.

Et demain, il sera toujours tant de s'attaquer à une nouvelle ligne à barrer sur cette longue longue liste de tout ce que j'ai encore à faire.

Ouf... tout ce que je viens d'écrire, je le sais, on le sait toutes... mais qu'est-ce que ça fait un bien fou de le partager !

La vie n'est pas un long fleuve tranquille mais nous n'en avons qu'une, alors, pensons à vivre (et non survivre) de temps en temps, et commençons par profiter de cet été.

Je nous souhaite de bonnes vacances!

Dr Brigitte Meillon

ORTHODONTIE

JE PRÉPARE MON IMPLANT

Nombreux sont les patients qui ont besoin d'être suivis dans un cadre pluridisciplinaire. Plusieurs praticiens doivent intervenir dans le plan de traitement : la communication entre eux est essentielle car ils doivent s'entendre sur les objectifs du traitement, sur le rôle de chacun et sur la chronologie.

Nous allons nous intéresser au traitement nécessitant l'intervention de l'orthodontiste, de l'implantologiste et du chirurgien-dentiste traitant qui posera la couronne ou la prothèse implantaire.

L'indication de pose d'un implant peut être déterminée assez tôt dans les cas d'agénésie, de perte prématurée d'une dent ou d'échec de traction d'une dent incluse. L'orthodontiste doit alors prendre en compte certains paramètres dans son plan de traitement.

Il doit s'assurer que l'espace nécessaire est suffisant pour la pose d'un futur implant (7 mm pour une incisive latérale et jusqu'à 12 mm pour une molaire), que les axes des dents adjacentes sont parallèles afin que l'espace soit le même pour la couronne et pour l'implant et qu'il n'y ait pas de contact ni une trop grande proximité entre la racine de la dent et l'implant.



CHEZ L'ENFANT OU L'ADOLESCENT

A la fin de son traitement, l'orthodontiste va mettre en place un dispositif de mainteneur d'espace pour prévenir une migration des dents adjacentes :

- soit un arc soudé sur une bague molaire pour maintenir l'espace d'une cinq;
- soit un multi-attache avec un ressort fermé;
- ou un sectionnel en acier rigide avec une marche qui permet de stabiliser les dents adjacentes;
- ou encore une gouttière en port nocturne, cela sera moins efficace, car le port intermittent est soumis à la coopération d'un patient déjà lassé par un traitement orthodontique...

L'implant ne peut être posé qu'en fin de croissance. Cela implique une longue coopération. Particulièrement pour les traitements de la zone antérieure, pour **laquelle** les dernières recommandations sont de ne pas poser d'implant avant l'âge de 30 voire 35 ans, en raison de **l'égression physiologique**. La pose précoce d'un implant antérieur conduit, après quelques années, à une différence de hauteur entre le bord libre de l'incisive sur implant et des dents naturelles pouvant aller de 1 à 5 mm... ainsi qu'une différence non moins disgracieuse au niveau des collets puisque l'implant n'évolue pas avec la croissance...

Le maintien de l'espace antérieur par un bridge collé de type cantilever est la solution de choix pour un édentement antérieur.

CHEZ L'ADULTE

Le plus souvent, la dent absente n'ayant pas été remplacée pendant plusieurs années, les dents adjacentes se sont versées dans l'espace de la dent absente, et l'antagoniste s'est égressée dans cet espace.

L'orthodontiste peut rouvrir l'espace par des systèmes de ressort sur les arcs et redresser les axes des dents adjacentes, en utilisant des arcs sectionnels avec boucles. Cela permettra une insertion plus facile de la couronne, et facilitera le maintien d'une hygiène bucco-dentaire essentielle à la pérennité de la réalisation.

L'orthodontiste peut aussi corriger l'égression excessive d'une dent antagoniste, qui gêne pour avoir une hauteur coronaire suffisante pour la reconstitution prothétique et crée des interférences et des prématurités.

Ces objectifs peuvent s'intégrer dans un plan de traitement global avec la pose d'un appareillage multi-attaches ou l'utilisation d'aligneurs, complété dans les deux cas, pour une ingression molaire ou le recul de la dernière molaire, par l'utilisation de mini-vis d'ancrage.

Si l'intervention est localisée, et que le choix est fait de ne pas faire un traitement orthodontique global, un sectionnel sur un multi-attaches partiel peut suffire.

● **CHRONOLOGIE DES ÉTAPES**

Le plus souvent, l'orthodontiste va intervenir en premier pour aménager l'espace pour l'implant et déplacer les dents avec plus de liberté. Ensuite, la pose de l'implant peut être envisagée dès que la situation le permet afin que l'ostéo-intégration puisse avoir lieu pendant la fin du traitement orthodontique. Ainsi, la couronne pourra être mise en place dès la fin du traitement orthodontique, ce qui évite que les dents adjacentes ne puissent sous l'effet des forces de mastication se verser vers l'espace récemment créé.

Redonner un sourire et une fonction masticatoire optimale à nos patients, dans les cas complexes, nécessite une excellente coordination entre orthodontiste, implantologiste et omnipraticien. Il s'agit de prendre le temps de se téléphoner, de s'écrire, et d'adresser le patient pour un contrôle avant la fin du traitement orthodontique à l'implantologiste qui va vérifier que l'espace nécessaire soit suffisant, que les axes des dents adjacentes soient corrects et que le volume osseux soit suffisant pour le remplacement prévu initialement.

Un beau travail de réflexion et de coordination pour un résultat optimal dans l'objectif d'accomplir une réhabilitation globale, durable, esthétique et fonctionnelle pour la satisfaction du patient et de l'équipe soignante !

21 - AVANT LA POSE DU MINI-VIS DISTAL POUR LE REDRESSEMENT D'UN AXE MOLAIRE



30 - POSE DU MINI-VIS DISTAL ET REDRESSEMENT EFFECTUÉ



38 - IMPLANT MIS EN PLACE



HAMAC POUR INGRESSER UNE MOLAIRE



26 - INGRESSÉE ET POSE DE L'IMPLANT EN ANTAGONISTE EN ATTENTE DE LA COURONNE DÉFINITIVE



***Drs Lucile Lambert
et Isabelle Morille***

EXERCICE

DÉLÉGATION DE VOTRE MESSAGERIE SÉCURISÉE MAILIZ®

Une fonctionnalité utile

À ce jour une évolution non négligeable de la messagerie sécurisée Mailiz est disponible : le temps où les secrétaires médicales géraient la messagerie du praticien via son numéro RPPS est révolu. En effet la délégation de tâche sur cette messagerie se fait désormais en responsabilité, sécurisant ainsi le praticien tout en donnant un cadre légal à la personne délégataire.

Comment cela fonctionne-t-il ?



Drs Anne Gorre et Claire Mestre

Vous pouvez désormais activer la délégation de votre boîte Mailiz® (fonctionnalité disponible depuis décembre 2025 pour une partie des utilisateurs) à votre secrétaire/assistant médical ou à tout autre professionnel de votre choix, utilisateur ou non de Mailiz®. Pour cela il suffit que le professionnel dispose d'un numéro RPPS. Cette fonctionnalité vous permet de déléguer l'accès à votre boîte afin :

- De confier la gestion de vos messages à un professionnel
- D'assurer la continuité des échanges en cas d'absence
- De faciliter le partage des tâches et le travail en équipe au sein de votre structure

Vous pouvez ajouter un ou plusieurs délégataires, ce qui leur donnera accès à votre boîte Mailiz et leur permettra d'envoyer des messages en votre nom (via MSSanté).

Le délégataire peut se connecter au Webmail Mailiz® via la CPS ou e-CPS, même s'il n'était pas auparavant utilisateur de Mailiz®. La délégation est actuellement accessible uniquement depuis le Webmail Mailiz® (l'utilisation depuis les logiciels métiers n'est pas encore disponible, elle sera proposée ultérieurement).

4 ÉTAPES SIMPLES POUR ACTIVER VOTRE DÉLÉGATION :

1

Vérifiez que le professionnel dispose d'un numéro RPPS



2

Connectez-vous au Webmail Mailiz®



3

Accédez en délégation à la BAL d'un ou plusieurs délégants



4

Envoyez des messages via l'adresse MSSanté du délégant de la BAL

Liens utiles :

- [Guide d'enregistrement RPPS+](#)
- Guide d'activation de la e-CPS :
 - [Pour les cabinets individuels ou de groupe](#)
 - [Pour les maisons et centres de santé](#)
- [Mode opératoire de la délégation](#)
- [Manuel utilisateur Mailiz](#)

Pour les secrétaires et assistants médicaux ne disposant pas encore d'un numéro RPPS, ils doivent au préalable :

- S'enregistrer sur le portail RPPS+
- Faire valider l'enregistrement par le titulaire du cabinet
- Activer la e-CPS (sous 48h après validation)

Des formations pour toute l'équipe du cabinet dentaire :

Chirurgiens-dentistes (CD)
Assistants(es) dentaires (AD)
Secrétaires...

- **Accompagner aux changements de pratique**
- **Promouvoir la prévention :**
prévention de difficultés administratives, prévention des pathologies de l'équipe dentaire, santé environnementale, violences faites aux femmes
- **Ouvrir des horizons thérapeutiques :**
aromathérapie, hypnose...
- **Sécuriser votre exercice :**
obligations réglementaires, CCAM, traçabilité...

*Syndiqué(e) au SFCD ou pas,
tout le monde peut suivre
les formations FFCD*

DES FORMATIONS PERSONNALISÉES ?

Une formation vous intéresse mais n'est pas programmée dans votre région ?

Constituez un groupe de minimum 15 personnes **et nous viendrons vous former chez vous.**

Comment ? Prenez contact avec Lemya.



CONTACT FFCD

Lemya Nadia :

06 19 36 44 87

Lundi et jeudi de
8h00 à 17h00

ffcd.contact1@gmail.com



ffcd formations
pour l'équipe
dentaire



Calendrier des formations 2026-2027

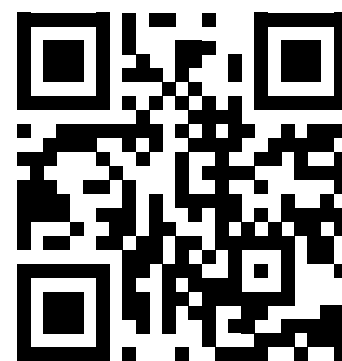
FORMATION À DISTANCE

THÈMES	DATE	PUBLIC
Radioprotection des patients au cabinet dentaire (à renouveler tous les 10 ans)	Jedi 8 octobre	CD



**RÉSERVEZ
VOS FORMATIONS
DÈS MAINTENANT !**

**VOS FORMATIONS 2027
SONT DISPONIBLES**
sur notre site Internet



Restez connectés toute l'année,
de nouvelles formations, de nouvelles régions
et de nouvelles dates seront programmées !

www.sfcd.fr/formation/

FORMATIONS EN PRÉSENTIEL

dans votre région !

RÉGIONS	VILLE	THÈMES	DATE	PUBLIC
NOUVELLE AQUITAINE	BORDEAUX	Accueil et prise en charge au cabinet dentaire des femmes victimes de violences. Obligatoire Formation organisée par l'UFR des sciences odontologiques de Bordeaux en partenariat avec FFCD → Lien d'inscription	Jeudi 15 octobre	AD+CD
ILE DE FRANCE	ISSY LES MOULINEAUX	Adopter les bonnes postures au cabinet dentaire (TMS)	Vendredi 9 octobre	AD+CD
	PARIS	Exercer la chirurgie dentaire en France : les clés pour réussir votre installation en France	Mardi 14 octobre Mardi 24 novembre	CD
	PARIS	EBD 2025, génération sans carie : méthodes éprouvées et outils pratiques pour une prévention efficace	Jeudi 15 octobre	AD+CD
OCCITANIE	TOULOUSE	Le composite dans tous ses états : injectable, usiné, fibré. Comment les utiliser au quotidien ?	Jeudi 15 octobre	AD+CD
		Restaurations contemporaines : préparations verticales (BOPT et Vertiprep), composite injecté et éclaircissement	Vendredi 16 octobre	AD+CD
		Numérique en santé appliqué au cabinet dentaire : Prise en charge, information, bon usage de la CCAM	Mardi 17 novembre	AD+CD
BRETAGNE	RENNES	L'aromathérapie en odontologie	Jeudi 8 octobre	AD+CD
		Travail à 4 mains et organisation de cabinet	Jeudi 24 septembre	AD+CD
PAYS DE LOIRE	ANGERS	MIH : du diagnostic à la prise en charge	Date à venir	AD+CD
		Travail à 4 mains et organisation de cabinet	Jeudi 18 décembre	AD+CD
AUVERGNE RHÔNES ALPES	VALENCE	Recyclage AFGSU niveau 2. Formation destinée aux chirurgiens- dentistes et assistants (es) dentaires titulaire de l'AFGSU 2 depuis plus de 3 ans et moins de 4 ans.	Jeudi 3 décembre	AD+CD

FORMATIONS 2027

Se former, ensemble au coeur de nos régions

OCCITANIE	TOULOUSE	Accueil et prise en charge des patients en situation de handicap au cabinet dentaire	Janvier (date à venir)	AD+CD
		MIH : du diagnostic à la prise en charge	Jeudi 11 février	AD+CD
		EBD 2025, génération sans carie : méthodes éprouvées et outils pratiques pour une prévention efficace	Mardi 2 mars	AD+CD
		La douleur en odontologie	Jeudi 10 juin	CD
		Prévenir le burn-out	Jeudi 7 octobre	AD+CD
		Recyclage AFGSU niveau 2. Formation destinée aux chirurgiens- dentistes et assistants (es) dentaires titulaire de l'AFGSU 2 depuis plus de 3 ans et moins de 4 ans.	Vendredi 10 décembre	AD+CD



FFCD est une association qui n'a pu exister que grâce à une belle histoire humaine de consœurs qui y ont cru et ont lancé cette dynamique en 2007.

En 2026, elle ne demande qu'à se développer dans toutes les régions avec le soutien de l'équipe de FFCD, élues et salariées, œuvrant avec convivialité et énergie.

FFCD c'est des formations dans votre région et en distanciel

Pour toute l'équipe du cabinet dentaire :

- Chirurgiens-dentistes (CD)
- Assistants(es) dentaires (AD)
- Secrétaires...

Syndiqué(e) au SFCD ou pas, tout le monde peut suivre les formations FFCD

- **Accompagner aux changements de pratique**
- **Promouvoir la prévention :**
prévention de difficultés administratives,
prévention des pathologies de l'équipe dentaire,
santé environnementale,
violences faites aux femmes
- **Ouvrir des horizons thérapeutiques :**
aromathérapie, hypnose...
- **Sécuriser votre exercice :**
obligations réglementaires, CCAM, traçabilité...



RÉSERVEZ VOS FORMATIONS DÈS MAINTENANT !

www.sfcd.fr/formation/

